



**VILLE DE  
COURTHEZON**  
Jeunesse & Patrimoine



## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2026

<b>I</b>	<b>PRÉAMBULE.</b>	
<b>II.</b>	<b>RÉTROSPECTIVE SUR L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2025.</b>	<b>3</b>
II.1.	Des dépenses maîtrisées par rapport à un contexte inflationniste inédit	5
II.2.	Des Recettes de fonctionnement en légère hausse.	7
II.3.	Des dépenses d'Investissement qui restent soutenues.	10
II.4.	Des recettes d'Investissement en repli, mais qui demeurent à un niveau élevé.	11
II.5.	Les résultats et l'affectation (au pré-Compte Financier Unique).	12
II.6.	Les principaux ratios d'exécution budgétaire 2025.	14
<b>III.</b>	<b>L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE 2025.</b>	<b>16</b>
III.1.	Introduction.	16
III.2.	Le contexte macroéconomique.	16
III.3.	Le contexte national.	17
<b>IV.</b>	<b>LA LOI DE FINANCES 2026.</b>	<b>17</b>
	Les principales mesures pour les collectivités	17
<b>V.</b>	<b>ÉVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES.</b>	<b>19</b>
V.1.	Évolution des charges de personnels (Chapitre 012).	19
V.1.1.	Évolution des Dépenses.	20
V.1.2.	Traitement et régime indemnitaire.	20
V.1.3.	NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire).	21
V.1.4.	Les avantages en nature.	21
V.2.	La structure des effectifs.	21
V.2.1.	Évolution des emplois agents titulaires et contractuels.	21
V.2.2.	Le temps de travail.	22
V.2.3.	L'âge des agents.	23
V.3.	Égalité entre les Femmes et les Hommes.	23
V.3.1.	État des lieux de la parité.	23
V.4.	Santé au travail.	25
V.5.	Actions menées par la Commune de Courthézon dans sa gestion des Ressources Humaines.	25
<b>VI.</b>	<b>LA DETTE.</b>	<b>27</b>
VI.2.	Prévision d'évolution de la dette avec l'emprunt de 2 M€ souscrit en 2023 + Comparaison de la dette par habitant envers la moyenne de la strate.	27
VI.3.	Analyse de l'évolution de la dette pour les périodes 2014/2019 et 2020/2026	28
<b>VII.</b>	<b>LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT.</b>	<b>29</b>
VII.1.	Les Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP).	29
VII.2.	Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).	30
<b>VIII.</b>	<b>LES ORIENTATIONS DU ROB 2026.</b>	<b>30</b>
VIII.1.	Un budget de fonctionnement sous fortes contraintes.	31
VIII.2.	Une Commune qui continue d'investir massivement.	35
VIII.3.	2026 : une année dans la lignée de 2025, marquée par des engagements forts.	37

## I. PRÉAMBULE.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue un document stratégique essentiel pour une Collectivité Territoriale. Présenté en amont du vote du budget, il a pour objet d'exposer les contraintes, externes et internes, qui s'exercent sur la Collectivité et influence sa situation financière. Il définit également les orientations retenues en termes de fiscalité, de recours à l'emprunts, de politique d'investissement et de niveau des services rendus à la population.

Outil d'aide à la décision, le ROB contribue à l'information des élus et favorise la démocratie participative en facilitant les débats sur les priorités et les perspectives d'évolution financière de la collectivité, en amont du vote budgétaire.

Depuis l'entrée en vigueur de la nomenclature M57, il est présenté en Conseil Municipal 10 semaines maximum avant le vote du budget. Le vote de l'assemblée prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport distribué aux membres au préalable.

Ce rapport se densifie et se complexifie au fur et à mesure des années notamment en raison de l'évolution du cadre législatif et réglementaire, parmi lesquels figurent :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi d'orientation n° 92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe ;
- Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation ;
- Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoyant que chaque collectivité présente ses objectifs concernant :
  - o L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
  - o L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments doivent prendre en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Tenant compte de l'ensemble de ces éléments de cadrage, le présent rapport a été réalisé afin de servir de support aux échanges du Conseil Municipal. Il présente les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le projet de budget 2026 de la ville de Courthézon et les dispositions de la loi de finances pour 2026 ayant un impact sur le budget municipal 2026.

Il est enfin rappelé que, depuis l'exercice 2024, la Ville de Courthézon applique le référentiel budgétaire et comptable M57, conformément à la délibération 2023-064 du 27/06/2023.

## II. RÉTROSPECTIVE SUR L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2025.

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité d'un contexte inflationniste, engagé depuis 2022, à la fois monétaire et conjoncturelle, conséquences des politiques conduites durant la crise sanitaire pour soutenir l'économie mondiale, mais aussi par le conflit Ukrainien qui perdure et qui a lourdement pesé sur la crise des matières premières ainsi que de l'énergie.

Le changement climatique nécessitant l'adaptation des modes de production, d'approvisionnement, mais aussi de consommation, la dé-mondialisation avec une volonté globale de réindustrialisations de nombreux pays qui vise pour chacun d'entre eux à une plus grande autonomie économique, financière et technologique, ne sont que quelques facteurs qui nécessitent des transformations profondes du monde économique entamant ainsi sa mutation.

La Commune de Courthézon, sous l'impulsion de l'équipe municipale, a été une des premières à mettre en œuvre un plan de résilience dès 2023, en concertation avec les agents, anticipant ainsi ce contexte défavorable et qui a permis de contenir, dans une certaine mesure, les crises énergétiques et inflationnistes, et de résister. De résister peut-être mieux qu'ailleurs.

En effet, bien que la Commune ait subi une hausse exponentielle de certaines de ses charges, dont la plus significative est celle des énergies de l'ordre de 172 % sur l'année 2023, elle a su résister.

À titre de comparaison, pour l'année 2024, l'évolution des dépenses totales a progressé de 1 % par rapport à 2023, et pour l'année 2025 elles ont diminuées de 6 %.

La progression la plus significative en 2024 a été constatée sur les charges financières qui ont progressé de 102 % (Montant des intérêts du prêt contracté en 08/2023 pour la maison de santé / Réhabilitation de l'Ecole Val Seille, 91 200 € en 2024 contre 25 192,33 € en 2023).

**En 2025, Courthézon a su contenir et maîtriser cette hausse des charges en dégageant un résultat de fonctionnement de l'ordre de 606 095.56 € alors qu'il n'était que de 203 331.90 en 2024.**

**C'est le fruit du travail des élus et des agents dans la continuité du plan de résilience mis en œuvre, tout en maintenant un service public de proximité de qualité.**

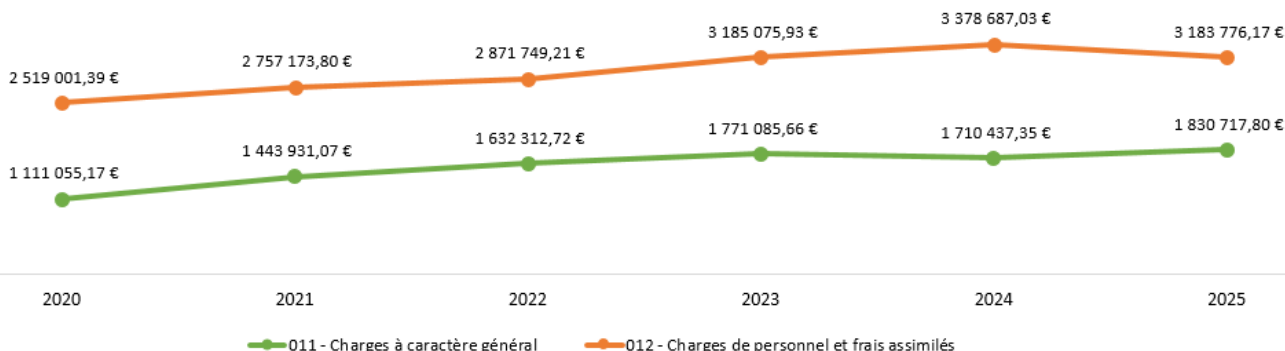
Rappelons que la nouvelle gouvernance municipale en place depuis 2020 s'attache à utiliser l'argent public au plus juste mettant en œuvre une **gestion optimale et efficiente**, afin de rendre la Commune toujours plus attractive, et ce, **malgré l'augmentation du coût des matières premières, de l'énergie et des obligations réglementaires** qui pèsent sur la collectivité.

Par ailleurs, et pour mémoire, **une nouvelle politique RH a été initiée depuis 2020** visant à **pérenniser les emplois, renforcer les services stratégiques** (ATSEM, Embellissement, Police Municipale, etc.) tout en rationalisant les effectifs globaux, sans omettre de mettre l'accent sur la **valorisation salariale** ainsi que la **promotion individuelle**.

Cette politique s'est maintenue en 2025.

Les graphiques et tableaux ci-dessous mettent en exergue les grandes évolutions des deux principaux chapitres, 011 et 012.

**EVOLUTION 011 - 012 (2020 A 2025)**



Années	011 - Charges à caractère général	% N-1	012 - Charges de personnel et frais assimilés	% N-1
2020	1 111 055,17 €		2 519 001,39 €	
2021	1 443 931,07 €	29,96%	2 757 173,80 €	9,46%
2022	1 632 312,72 €	13,05%	2 871 749,21 €	4,16%
2023	1 771 085,66 €	8,50%	3 185 075,93 €	10,91%
2024	1 710 437,35 €	-3,42%	3 378 687,03 €	6,08%
2025	1 830 717,80 €	7,03%	3 183 776,17 €	-5,77%

Les évolutions de 2020 à 2025, qu'elles soient dues à l'inflation pour le chapitre 011, ou aux revalorisations de charges de personnels que la Commune a dû supporter (hausse du point d'indice et du SMIC pour la plus grande partie) seront mis en évidence ci-après.

Enfin, en matière d'investissement, Courthézon reste et restera une Commune qui investit. La Municipalité a en effet continué à investir massivement pour la Commune portant en 2025 ses investissements structurants en phase opérationnelle à 2 771 929.32 € de dépenses d'équipements (chapitres 21 et 23 – dépenses d'investissement).

Les informations les plus récentes disponibles concernant le précompte du Compte Financier Unique 2025 sont les suivantes :

		2025		
		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	6 756 611,86 €	7 362 707,42 €	606 095,56 €
	Section d'investissement	3 365 423,16 €	1 310 057,63 €	- 2 055 365,53 €
Reports résultats N-1	Section de fonctionnement		1 055 170,26 €	
	Section d'investissement		1 487 148,94 €	
<b>TOTAL Réalisations + Reports</b>		<b>10 122 035,02 €</b>	<b>11 215 084,25 €</b>	
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	282 852,04 €	671 787,41 €	
		<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>Résultat cumulé</b>
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	6 756 611,86 €	8 417 877,68 €	<b>1 661 265,82 €</b>
	Section d'investissement	3 648 275,20 €	3 468 993,98 €	- <b>179 281,22 €</b>
	<b>TOTAL Cumulé</b>	<b>10 404 887,06 €</b>	<b>11 886 871,66 €</b>	<b>1 481 984,60 €</b>

Derniers chiffres connus à la date 14/01/2026. Certains montants risquent d'évoluer à la marge sans bouleverser l'analyse faite sur 2025.

Le regroupement des deux sections d'investissement et de fonctionnement laisse apparaître un **excédent de clôture de 1 481 984.60 €**, signe d'une bonne gestion au regard du contexte.

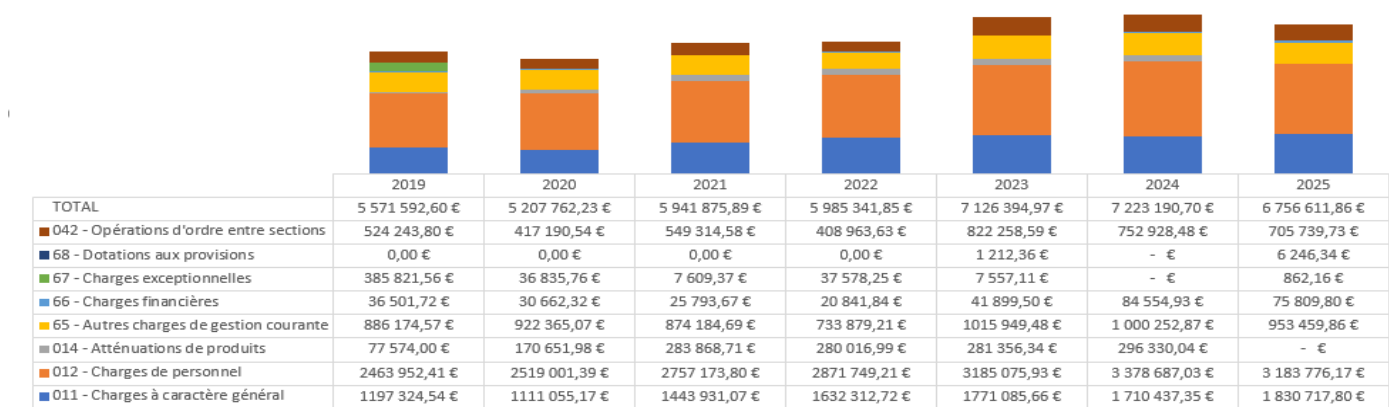
La situation est néanmoins à relativiser puisqu'elle englobe les résultats des années antérieures et les trajectoires dans chacune des collectivités locales aujourd'hui en France nécessitent une gestion rigoureuse et une anticipation nécessaire pour résister face aux enjeux à venir.

## II.1. Des dépenses maîtrisées par rapport à un contexte global contraint et contraignant

On constate une baisse de **- 6.46 %** de nos dépenses globales de fonctionnement (- 466 578.84 €)

Hors opération d'ordre, cette **diminution des dépenses est de l'ordre de - 6.58 %** (- 425 636.43 €)

## Principales dépenses de fonctionnement 2019 - 2025



Dans le détail, **les charges à caractère général** progressent de 120 548,37 € (soit +7 %).

Dans un contexte marqué par une inflation persistante, cette évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement constitue un résultat particulièrement satisfaisant.

Cette performance s'explique notamment par la mise en place par l'Autorité Territoriale d'un plan de résilience 2023-2026 dès le mois de septembre 2022. Celui-ci a permis de contenir les hausses de coûts et d'optimiser le fonctionnement de l'administration.

Cette évolution s'explique principalement par la hausse de certaines imputations budgétaires, en particulier les postes suivants :

- « Énergie électricité » avec une hausse de + 10.50 % (en 2024 : 221 446 € / en 2025 : 244 711.85 €),
- « Eau » avec une hausse de + 45.87 % (en 2024 : 75 981€ / en 2025 : 110 839.99 €),
- « Chauffage urbain » avec une hausse de + 20.61 % (en 2024 : 164 817 € / en 2025 : 198 799.75 €).
- « Alimentation » avec une hausse de + 8.40 % (en 2024 : 121 126.84 € / en 2025 : 131 317.62 €),
- « Locations mobilières » avec une hausse de +36 % (en 2024 : 42 851,19 € / en 2025 : 58 305.13 €),
- « Entretien, réparation de biens mobiliers » avec une hausse de + 15.59 % (en 2024 : 9 074.32 € / en 2025 : 10 489.60 €),
- « Contrats de maintenance » avec une hausse de + 39.82 % (en 2024 : 88 762.92 € / en 2025 : 124 111.33 €).
- « Primes d'assurances » avec une augmentation de 57.85 % (en 2024 : 63 499,43 € / en 2025 : 100 236.10 € incluant les assurances dommage-ouvrage concernant les travaux « escaliers Val Seille » et le sushi).
- « Frais de nettoyage des locaux » avec une hausse de 18.99% (en 2024 : 74 172.08 € / en 2025 : 88 257.31 €).

A l'inverse, l'exercice 2025 fait apparaître une diminution notable sur plusieurs lignes de dépenses, traduisant les effets de mesures de rationalisation engagées :

- « Fournitures d'entretien avec une baisse de - 19.22 % (en 2024 : 17 074.49 € / en 2025 : 13 791.42 €),
- « Contrats de prestations de services avec une baisse de -36.69% (en 2024 : 68 070.47 € / en 2025 : 43 090.15€)
- « Entretien de terrains avec une baisse de - 11.20 % (en 2024 : 74 140.92 € / en 2025 : 65 833.80 €).
- « Autres impôts locaux avec une baisse de - 58.47 % (en 2024 : 65 078.25 € dont 2023 : 38 055.19 €) / en 2025 : 27 023.06 €).
- « Taxes foncières avec une baisse de - 29.11 % (en 2024 : 29 238 € / en 2025 : 20 725.81 €).

Enfin, dans un contexte budgétaire contraint, la collectivité a su préserver une politique ambitieuse en matière d'entretien et de cadre de vie. Celle-ci s'est traduite par le maintien de la sous-traitance pour les quartiers extérieurs, le déploiement d'une programmation festive et culturelle riche, dynamique et variée, ainsi que par une offre de services à destination des seniors et de la jeunesse constamment adaptée et renouvelée.

**Les charges de personnels** diminuent quant à elles de 194 910.86 € soit - 5.77 %.

Cette baisse correspond à la volonté de rationalisation des effectifs au parcours valorisé. Malgré la politique de revalorisation indemnitaire (de l'ordre de 24 000 €), de renforcement des services stratégiques et du respect des lignes de gestion par une politique de stagiairisation plus active, **les dépenses de personnels demeurent maîtrisées au sein de la collectivité.**

À noter que s'il est considéré que les charges de personnels ne doivent dépasser 50% du total des dépenses de fonctionnement pour garantir des équilibres financiers sains pour une Commune.

Le maintien d'un service public de qualité est donc ainsi garanti dans la plus grande rigueur budgétaire, malgré un besoin de compétences qui se fait ressentir.

Enfin, le chapitre des **atténuations de produits** est égal à 0 €.

Ce chapitre est essentiellement marqué par l'amende SRU qui, pour mémoire, a fortement progressée en 2021 (+148,52% (113 214 €) correspondant à **l'effort supplémentaire à fournir au titre de la loi SRU** (Solidarité et Renouvellement Urbain). Pour l'exercice 2024, son montant s'élevait à 219 285.04 €. En revanche, aucune amende SRU n'a été acquittée en 2025.

Ce chapitre intègre également le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pris en charge par le POP en 2025 (en 2024 : 77 045 €).

Le chapitre **Autres charges de Gestion Courante** enregistre ainsi une diminution de 46 793.01 €, soit une baisse de **- 4.68 %** en 2025.

La contribution du SDIS connaît une légère augmentation de 3 749 € correspondant à une hausse de + 1.88 %.

La subvention versée au CCAS au titre de l'exercice 2025 s'élève à 198 800 €, en progression de 18 400 €, soit +10.19 % par rapport à 2024 (180 400 €).

Par ailleurs, une diminution de – 70 978 € est constatée concernant les subventions attribuées aux associations. La subvention allouée à la crèche Les Culottes Courth' s'élève à 33 374.28 € en 2025, contre 66 163.28 € en 2024, en raison de l'excédent de l'association restitué à la commune.

De même, la subvention versée à l'association du semi-marathon 3C a été de 3 000 € en 2025, contre 15 000 € en 2024, en effet, le Conseil Départemental avait versé directement sa contribution à la commune pour le compte de l'association et des villes partenaires.

En outre, certaines subventions n'ont pas été versées, en raison de dossiers incomplets ou non réceptionnés.

Le chapitre 67 intitulé **charges spécifiques**, en nomenclature M57, concerne les titres annulés sur exercice antérieur ainsi que les écritures d'ordre des cessions.

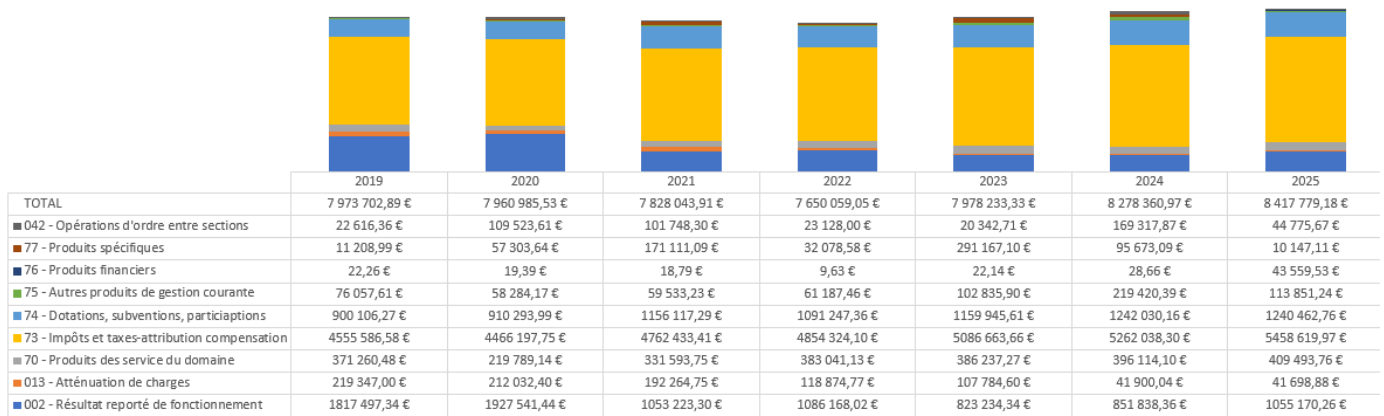
Enfin, s'agissant des **opérations d'ordre entre section** (chapitre 042), il convient de rappeler qu'il s'agit de mécanismes purement comptables visant à constater la valeur des biens sortis de l'inventaire lors de cessions, ou faisant l'objet d'amortissements.

Ces opérations ne traduisent pas un choix de gestion municipale, mais résultent de l'application des règles comptables. En 2025, les dépenses de fonctionnement de ce chapitre enregistrent une baisse de 47 188.75 €, expliquée par le passage à la nomenclature M57, qui avait entraîné une hausse ponctuelle des dotations liée à l'intégration des amortissements de l'année N. En 2025, elles sont équivalentes au chapitre 040, en recettes d'investissement de l'ordre de 705 739.73€.

## II.2. Des Recettes de fonctionnement en légère hausse.

Les recettes de fonctionnement, prises dans leur globalité, sont en augmentation de 139 418.21 € soit + **1.68 %** en 2025.

**Principales recettes de fonctionnement 2019 -2025**



Toutefois, pour avoir une vision plus sincère de l'évolution de ces recettes, il convient, dans le tableau récapitulatif ci-dessus, de retrancher le chapitre 002 correspondant aux excédents cumulés des années antérieures, ainsi que le chapitre 77 relatif aux produits spécifiques.

Ainsi, si l'on compare les recettes de fonctionnements par rapport à 2024 sans prendre en considération les chapitres 002 et 77, elles sont en augmentation de **+ 0.83 %** (+ 60 629 €).

Nos recettes évoluent donc plus rapidement que nos dépenses, ce qui constitue un signal positif, tout en appelant néanmoins à la prudence quant à la trajectoire financière à moyen et long terme.

**Le chapitre 74** « dotations et participations » enregistre une légère diminution entre 2024 et 2025, passant de 1 242 030.16 € en 2024 à 1 240 462.76 € en 2025, soit une baisse de **- 0.13 %** (- 1 567.40 €),

Les principales dotations de l'Etat demeurent globalement stables. La **dotation forfaitaire des Communes** reste inchangée à **376 587 €**, tout comme la **dotation nationale de péréquation (DNP)** maintenue à **30 666 €**.

La dotation de solidarité rurale (DSR), est en revanche en progression et s'établit à 142 684 € en 2025 contre 129 579 € en 2024, soit une hausse de **+ 10.11 %** (+ 13 105 €).

Par ailleurs, on observe une hausse significative de la dotation **pour les titres sécurisés**, qui atteint 17 131 € en 2025, contre 9 500 € en 2024, soit une hausse de **80.32 %**.

Les compensations au titre des exonérations de taxe foncière connaissent également une légère progression, en passant à 417 680 € en 2025 contre 411 098 € en 2024, soit **+ 1.60 %** (+ 6 582 €).

Ainsi, l'évolution modérée du chapitre 74 entre 2024 et 2025 s'explique par l'atténuation de la progression liée principalement à la disparition de certaines recettes ponctuelles perçues en 2024 (dotation de recensement (11 687 €) et filet de sécurité (33 402 €)).

**Le chapitre 75** (autres produits de gestion courante), enregistre en revanche une baisse marquée, le compte 75888 (autres produits de gestion), diminuant de 105 528 € soit **- 84.26 %**. **Cette évolution s'explique par le fait que de nombreux remboursements (ENGIE, SUEZ), ainsi que des sinistres avaient été comptabilisés sur l'exercice 2024.**

Ce chapitre intègre notamment les loyers des immeubles communaux pour un montant de 92 857.09 €. Ceux-ci comprennent en particulier les loyers de Carrefour proximité depuis avril 2023, des Arcades depuis fin août 2023, du Bar à ongles depuis septembre 2023, des assurances 2S depuis mars 2024, ainsi que le Sushi-Ju depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Le chapitre des **atténuations de charges** de 41 698.88 €, correspond essentiellement aux remboursements liés à la rémunération du personnel (indemnités journalières), un niveau comparable à celui constaté en 2024 (41 900.04 €).

Le **chapitre impôts et taxes** progresse de **+ 135 260.54 € soit + 14.82 %**, hausse essentiellement liée à la revalorisation des bases fiscales par l'État et du nombre de bases, les taux communaux demeurant inchangés.

Cette évolution est complétée par une augmentation du chapitre 70 relatif aux **Produits des services** avec une hausse de **+ 13 379.66 € soit + 3.38 %**.

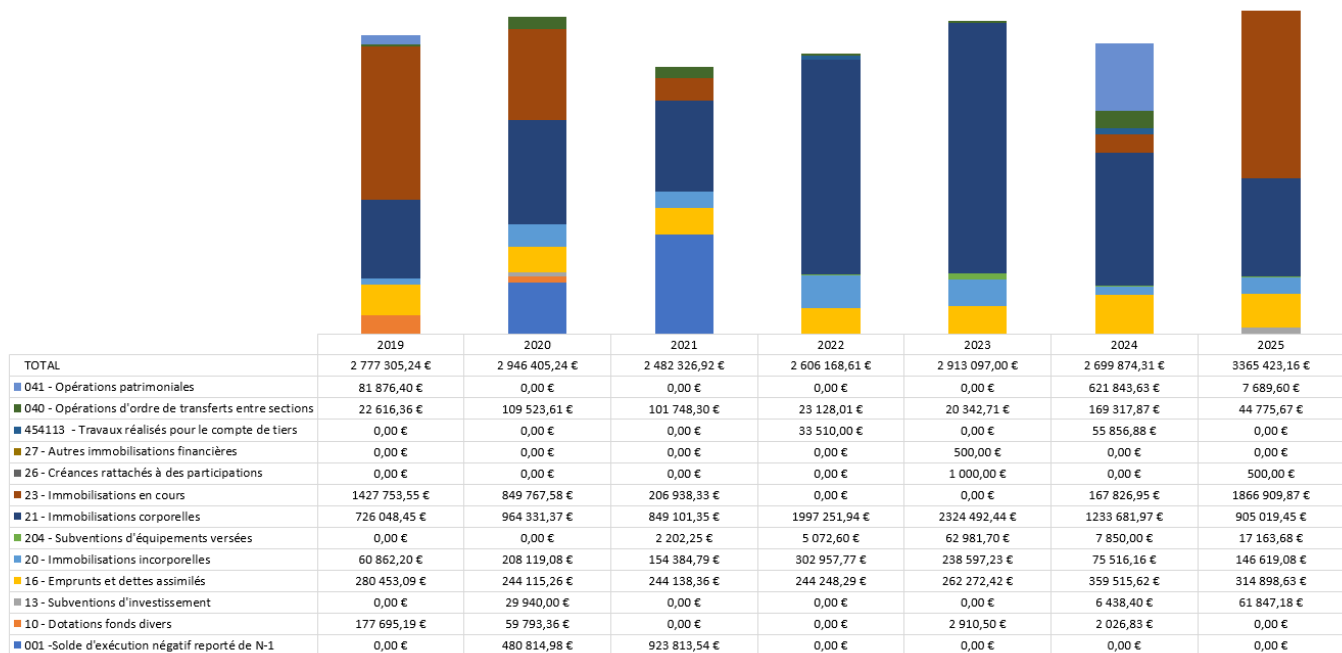
**Le chapitre 76 – Produits financiers** s'élève à 43 559.53 €, correspondant principalement aux intérêts des Comptes A Terme.

**Le chapitre 77, les produits spécifiques** enregistre une forte diminution de – 85 525.98 €, soit – 89.39 %, en l'absence de sortie d'inventaire en 2025. Les montants constatés correspondent à des remboursements de factures et à des dégrèvements de taxe sur les logements vacants.

Enfin, s'agissant des **opérations d'ordre entre section** (chapitre 042), il convient de rappeler qu'il s'agit de mécanismes purement comptables visant à constater la valeur des biens sortis de l'inventaire lors de cessions, ou faisant l'objet d'amortissements. Ces opérations ne traduisent pas un choix de gestion municipale, mais résultent de l'application des règles comptables

En 2025, les recettes de ce chapitre diminuent de -124 542.20 €, ce qui s'explique par l'amortissement des subventions d'investissement que la Commune a perçues pour financer ses opérations, et par des travaux en régie à hauteur de 26 864.24 € contre 146 170.75 € en 2024, année incluant la régularisation des travaux en régie de l'exercice 2023.

## II.3. Des dépenses d'Investissement qui restent soutenues.



### Courthézon est résolument une Commune qui investit.

Le niveau des dépenses d'équipements sur l'exercice 2025 traduit la volonté municipale d'orienter ses ressources vers les investissements et d'engager d'importants chantiers structurants, tant pour le patrimoine, pour le commerce, pour l'environnement, que pour le cadre de vie mais aussi pour la santé.

Courthézon bouge, Courthézon se transforme.

Les **dépenses d'investissement** augmentent en 2025, de +24.65% reflétant la maturité des projets initiés depuis 2020, correspondants au programme de mandat dont nos concitoyens peuvent voir d'ores et déjà les premiers résultats. Il s'agit du démarrage du projet d'envergure de la maison de santé qui sort de terre et de la finalisation des travaux de réhabilitation de l'école Val Seille.

Avec près de 905 019.45 € au chapitre 21 et 1 866 909.87 € au chapitre 23, **Courthézon réalise un niveau d'investissement sans commune mesure ces 6 dernières années.**

Ces dépenses concernent bien entendu **le patrimoine**. Courthézon jouit d'un patrimoine riche et majestueux qu'il convient d'entretenir pour le transmettre aux générations futures. Ainsi, l'année 2025 a été marquée par le lancement des études patrimoniales et sa préservation sur la salle du conseil municipal et de la verrière.

Les investissements s'étendent également au domaine du **commerce**, avec l'achèvement des travaux de réhabilitation d'un ERP en sushi shop.

En 2025, d'importants investissements ont aussi été réalisés en faveur de **l'environnement**. L'aménagement des jardins partagés qui affichent complets et dont la fréquentation confirme leur intérêt et leur attractivité. Les plantations d'arbres (plus de 370 depuis 2020) et l'aménagement des espaces se sont poursuivis pour préparer les enjeux de demain. (+ 35 en 2025)

L'année 2025 a également vu des investissements pour améliorer **le cadre de vie**, avec la création du cheminement piétons, le prolongement du mur couvertine, l'éclairage et le mur de soutènement, Boulevard des Anciens Combattants.

Les dépenses d'investissements en 2025 ont également été majeurs dans **la sécurité** avec le déploiement et l'amélioration constante de notre système de vidéo-protection.

Les travaux de démolition et reconstruction de la cage d'escalier de l'école Val-Seille, **qui représentent la plus grande dépense d'investissement du mandat d'un point de vue budgétaire**, se sont terminés sur cet exercice également.

Comme dit précédemment, l'exercice a été marqué par le lancement des travaux de la Maison de santé et la réalisation d'un pumtrack.

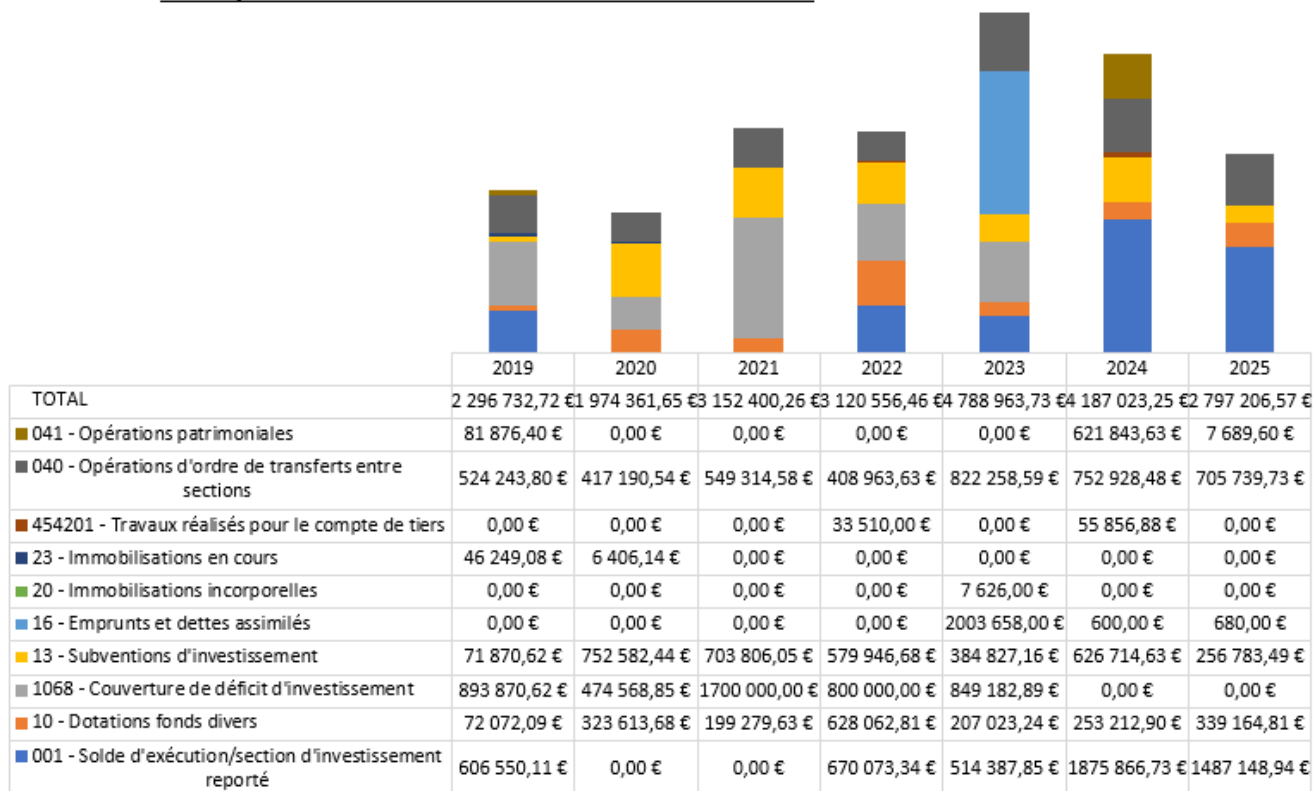
Bien entendu, la Commune continue et continuera à investir pour le bien-être et le cadre de vie des Courthézonnais dans les années à venir avec de nouveaux projets structurants.

Enfin, s'agissant des **opérations d'ordre entre section** (chapitre 040), il convient de rappeler qu'il s'agit de mécanismes purement comptables visant à constater la valeur des biens sortis de l'inventaire lors de cessions, ou faisant l'objet d'amortissements. Ces opérations ne traduisent pas un choix de gestion municipale, mais résultent de l'application des règles comptables.

En 2025, les recettes de ce chapitre diminuent de -124 542.20 €, ce qui s'explique par l'amortissement des subventions d'investissement que la Commune a perçues pour financer ses opérations, et par des travaux en régie à hauteur de 26 864.24 € contre 146 170.75 € en 2024, année incluant la régularisation des travaux en régie de l'exercice 2023.

## II.4. Des recettes d'Investissement en repli, mais qui demeurent à un niveau élevé.

**Principales recettes d'investissement 2019 - 2025**



**Les recettes d'investissement sont en diminution.** Le résultat d'investissement positif de 2024 (1 487 148.94 €) a été reporté en 2025.

On note, une diminution **des subventions obtenues au chapitre 13**, car seul 256 783.49€ ont été perçues mais près de 671 787.41€ sont en reste à réaliser, notifiées et à percevoir avec certitude à l'avancement des travaux du cabinet médical partagé notamment pourtant ainsi les subventions à 928 570.90 € soit un des plus hauts niveaux de perception de subvention.

La collectivité optimise le financement de chaque opération, et bénéficie de subventions sur la quasi-totalité des projets entrepris.

Les taxes d'aménagement 2025 (18 208.04 €) sont inférieures à 2024 (82 142.59 €), soit - 63 934.55 €. La réforme en la matière a un impact direct sur les recettes propres des communes.

Le FCTVA, quant à lui, en augmentation de l'ordre de 149 886.46 € (en 2024 : 171 070.31€ et en 2025 : 320 956.77 €).

Enfin, s'agissant des **opérations d'ordre entre section** (chapitre 040), il convient de rappeler qu'il s'agit de mécanismes purement comptables visant à constater la valeur des biens sortis de l'inventaire lors de cessions, ou faisant l'objet d'amortissements.

Ces opérations ne traduisent pas un choix de gestion municipale, mais résultent de l'application des règles comptables. En 2025, les dépenses de fonctionnement de ce chapitre enregistrent une baisse de 47 188.75 €, expliquée par le passage

à la nomenclature M57, qui avait entraîné une hausse ponctuelle des dotations liée à l'intégration des amortissements de l'année N. En 2025, elles sont équivalentes au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement de l'ordre de 705 739.73€.

## II.5. Les résultats et l'affectation (au pré-Compte Financier Unique).

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET PRINCIPAL COURTHÉZON

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 515 489,54	7 319 307,62	10 834 797,16
	Recettes réalisées (1)	B	1 310 057,63	7 362 707,42	8 672 765,05
	Restes à réaliser	C	671 787,41	0,00	671 787,41
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 002 638,48	8 374 477,88	13 377 116,36
	Dépenses réalisées (1)	E	3 365 423,16	6 756 611,86	10 122 035,02
	Restes à réaliser	F	282 852,04	0,00	282 852,04
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-2 055 365,53	606 095,56	-1 449 269,97
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 487 148,94	1 055 170,26	2 542 319,20
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-568 216,59	1 661 265,82	1 093 049,23
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	388 935,37	0,00	388 935,37
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-179 281,22	1 661 265,82	1 481 984,60

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

La Section Investissement présente ainsi un solde de clôture négatif de – **568 216.59 €**.

Les Restes A Réaliser (RAR) s'élèvent à 282 852.04 € en dépenses et 671 787.41 € en recettes, soit un delta de 388 935.37€.

Le résultat cumulé s'établit à - **179 281.22 €**.

La section de fonctionnement, quant à elle, affiche un excédent de clôture cumulé de **1 661 265.82 €**.

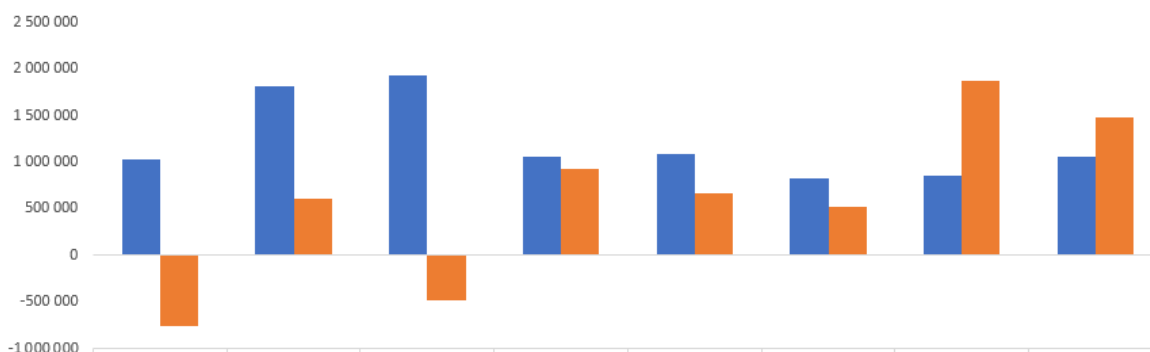
**Cela met en exergue un haut niveau de réserve pour la Commune et qui respecte la trajectoire fixée par l'Autorité Territoriale tout en ayant une capacité d'autofinancement significative pour appréhender les projets en finalisation.**

### Résultats de l'exercice N



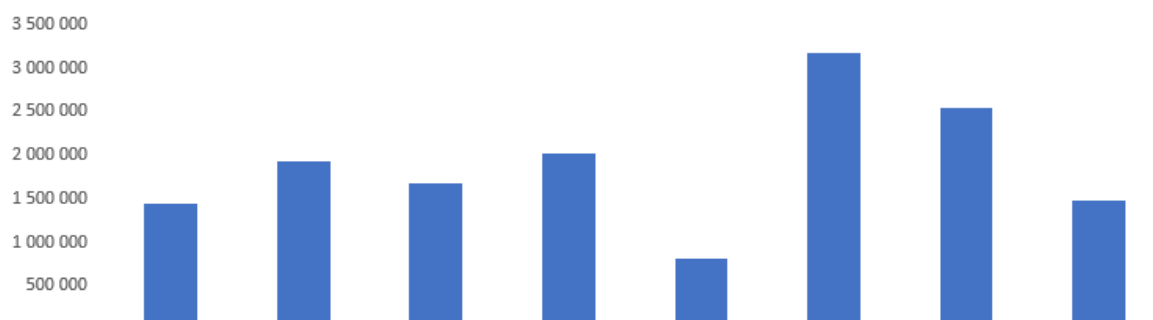
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
■ Résultat N fonctionnement	1 310 664,81	584 612,95	825 681,86	832 944,72	586 249,21	28 604,02	203 331,90	606 095,56
■ Résultat N Investissement	1 185 941,38	-1 087 365,09	-442 998,56	1 593 886,88	-155 685,49	1 361 478,88	-388 717,79	-2 055 365,53

### Résultats reportés N-1 sur l'exercice N



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
■ Report Résultat N-1 fonctionnement	1 026 262,09	1 817 497,34	1 927 541,44	1 053 223,30	1 086 168,02	823 234,34	851 838,36	1 055 170,26
■ Report Résultat N-1 Investissement	-756 262,93	606 550,11	-480 814,98	923 813,54	670 073,34	514 387,85	1 875 866,73	1 487 148,94

### Résultats cumulés 2018- 2025



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
■ Total résultats cumulés	1 443 056,28	1 927 541,44	1 677 971,22	2 017 973,91	823 234,34	3 168 899,52	2 550 007,05	1 481 984,60

## Comparatif résultat de clôture de l'exercice N / N-1



2024	203 331,90 €	
2025	606 095,56 €	+ 198%

Pour rappel, le déficit d'investissement de 2019 a été comblé par la nouvelle équipe municipale en 2021.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de l'exercice N-2.

L'affectation de résultat décidée par l'assemblée délibérante doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparait au compte administratif.

Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit en dépenses au chapitre 001 ou excédent en recettes au chapitre 001) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Compte tenu du déficit constaté en section d'investissement et afin de rester prudent dans la gestion de la section de fonctionnement, **il sera proposé à l'assemblée délibérante d'affecter une partie du résultat cumulé de la section de fonctionnement, s'élevant à 1 661 265.82 €, en recettes d'investissement au compte 1068. Le montant de 179 281.22 € permettra de couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement.**

**La Commune conserve donc des résultats financiers robustes**, préservant une santé financière saine, à travers la gestion à l'euro près de l'ensemble de nos dépenses, et permettant de faire face à une crise inflationniste qui impacte fortement les budgets de l'ensemble des Communes.

A noter que les principaux grands projets sont terminés ou lancés dans les phases opérationnelles, ce qui n'enlève pas la nécessité d'investissement qui se dresse face à nous, notamment à travers la rénovation des bâtiments publics qui demande une attention particulière.

**Il est ainsi permis, malgré un contexte économique et social incertain, de se tourner avec sérénité vers les enjeux de l'exercice 2026.**

### **II.6. Les principaux ratios d'exécution budgétaire 2025.**

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 953.77 – *Moyenne de la strate pour information* : 1101

Recettes réelles de fonctionnement/population : 1158.63 – *Moyenne de la strate pour information* : 1315

Dépenses d'équipement brut/population : 466.34 – *Moyenne de la strate pour information* : 441

Dotation Globale de fonctionnement/population : 87.07 – *Moyenne de la strate pour information* : 163

**La population totale de référence, selon l'INSEE, s'élève à 6 316 habitants en 2025.**

**(Notification portée à 6499 au 01/1/2026)**

**A ce jour, les moyennes 2025 des strates ne sont pas connues. Afin de donner un ordre d'idée, les moyennes 2024 ont été utilisées.**

**Source : <https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/cll/zf1/accueil/flux.ex? flowId=accueilcclloc-flow>**

### III. L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE 2026.

Source : DOB mars 2026 – Caisse d'Épargne

#### III.1. Introduction.

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les Communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une Commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les Communes de plus de 10 000 habitants.

#### III.2. Le contexte macroéconomique.

La croissance mondiale résiste malgré de nombreuses incertitudes. Pour les deux prochaines années, nous prévoyons une croissance mondiale de 3,1 % en 2026 et de 2,9 % en 2027, après 3,1 % en 2025. Aux États-Unis, l'activité resterait autour de 2,0 %, avec une croissance attendue à 2,4 % en 2026 et 1,8 % en 2027, après 2,2 % en 2025, avec une politique budgétaire expansionniste. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année puis 1,5 % en 2027, proche de son potentiel. Au Royaume-Uni, la croissance serait légèrement plus faible que celle observée en zone euro (1,1 % en 2026 et 1,3 % en 2027). En Chine, l'activité passerait sous les 5 % (4,8 % en 2026 et 4,5 % en 2027), dans un contexte de demande domestique faible, de droits de douanes américains et de vieillissement de la population. Côté politique monétaire, la BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs et maintiendrait un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre conserverait son taux à 3,75 % avant de reprendre son cycle de baisses de taux dans la seconde moitié de 2026, compte tenu d'une inflation toujours élevée au début 2026. Aux États-Unis, la Fed a laissé son taux inchangé début 2026 mais poursuivrait ses baisses de taux en juin et en septembre 2026, pour un taux terminal à 3 % (borne haute des taux Fed Funds), face à la remontée du chômage. À rebours, la Banque du Japon relèverait ses taux en septembre 2026, puis début 2027 pour un taux directeur attendu à 1,25 %. Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. La persistance de l'incertitude liée à la politique commerciale américaine reste l'un des principaux facteurs de risque à l'échelle mondiale. En outre, l'environnement géopolitique reste tendu : Guerre en Iran, en Ukraine, tensions Chine-Taiwan, etc. Enfin, un ralentissement de la croissance chinoise pèserait négativement sur l'activité mondiale. En revanche, la dissipation d'un de ces facteurs améliorerait les perspectives.

#### Zone euro : une croissance en ordre dispersé

Redémarrage attendu de l'Allemagne en 2026 Scénario de croissance : La croissance en zone euro s'est établie à 1,5 % en 2025, soutenue par un taux de chômage historiquement bas, une progression du revenu des ménages favorisée par la baisse de l'inflation et des facteurs exceptionnels (croissance de +12 % en Irlande, sur fond d'anticipation des droits de douanes US). La croissance atteindrait 1,3 % en 2026, puis 1,5 % en 2027. Ce ralentissement s'explique principalement par l'impact négatif des droits de douanes américains, affectant le commerce extérieur. La croissance française atteindrait 1,1 % en 2026 et 2027, proche de son potentiel, un rythme légèrement supérieur à celui de l'Italie. Enfin, l'Espagne (2,2 % attendus en 2026 et 1,9 % en 2027) et le Portugal continueraient de connaître les plus forts taux de croissance de la zone euro Inflation : L'inflation zone euro serait proche de la cible de la BCE cette année et en 2027, à 2,0 %. L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 % en zone euro (2,2 % en 2026 et 2,4 % en 2027) avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays, notamment en Allemagne, où le salaire minimum a augmenté de 8,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2026

### III.3. Le contexte national.

L'activité résiste à l'incertitude politique.

Croissance : 1,1 % attendus en 2026 et en 2027. Les enquêtes de conjoncture suggèrent une croissance de l'ordre de 0,2-0,3 % au 1<sup>er</sup> semestre, soit le rythme de croisière de l'économie française. La confiance des ménages poursuit son redressement et s'établit au plus haut depuis février 2025, alors que l'incertitude politique aurait coûté environ -0,2 pp de croissance en 2025. Les « points forts » de l'économie française (aéronautique et spatial, tourisme, défense, etc.) continueraient à être les principaux moteurs de la croissance en 2026. Inflation : 1,3 % en 2026 et 1,5 % en 2027 L'inflation française a été l'une des plus faibles de la zone euro en 2025, celle-ci ayant été tirée le recul des prix énergétiques, la modération des salaires et la guerre tarifaire entre opérateurs de téléphonie. L'inflation française resterait modérée en 2026 sur fond de poursuite de la modération salariale et de ralentissement du marché du travail.

Le climat de l'emploi reste dégradé La dégradation du climat de l'emploi se poursuit Au quatrième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,1 %, comme au trimestre précédent (-20 900 emplois après -24 300 emplois). Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,3 % (-60 200 emplois) ; il s'agit du 4<sup>e</sup> trimestre consécutif de baisse après près de quatre ans d'augmentation (+1,1 million d'emplois privés par rapport au quatrième trimestre 2019). Les enquêtes de conjoncture suggèrent que le climat de l'emploi de l'emploi resterait morose au cours des prochains mois. Ralentissement des salaires En glissement annuel, les salaires horaires ont continué à ralentir, à 1,7 %, après 1,9 % au 3<sup>e</sup> trimestre, en raison d'une légère baisse de la prime de partage de la valeur et d'une inflation plus modérée. La modération salariale se poursuivrait en 2026, avec une hausse des salaires nominaux attendue autour de 2 %. Taux de chômage attendu en hausse en 2026 Le taux de chômage (BIT) s'est établi à 7,9% au 4<sup>e</sup> trimestre (+0,2 point sur un trimestre et +0,6 point sur un an), soit au plus haut depuis le 3<sup>e</sup> trimestre 2021. Il augmenterait de nouveau en 2026 et dépasserait légèrement 8% au cours de l'année. Dans le détail, le taux de chômage a particulièrement augmenté chez les jeunes, à 21,5 % pour les 15-24 ans (+2,8 points sur un an).

## IV. LA LOI DE FINANCES 2026.

La loi de finances a été promulguée le 19 février 2026. L'adoption du Budget 2026 marque la fin d'une période d'incertitudes politiques commencée à l'été 2025 et qui aura conduit à la chute de deux gouvernements (Bayrou et Lecornu I). Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,0 % cette année, une cible que nous considérons atteignable. La réduction du déficit public prévue dans la version finale du budget repose principalement sur les recettes, à hauteur d'environ deux tiers, contrairement au projet initial qui reposait davantage sur les baisses de dépenses. Plusieurs mesures présentées comme « exceptionnelles »

dans le budget 2025 ont été reconduites, notamment la surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises et la contribution différentielle sur les plus hauts revenus. Du côté des dépenses, de nombreuses mesures ont été retirées par rapport à la version initiale, comme le gel des pensions et des prestations sociales

## Les principales mesures pour les collectivités

**1. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** servant de base de calcul pour la taxe foncière sera de +0.8% en 2026. Cette augmentation des bases fiscales concerne plusieurs impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la cotisation foncière des entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...). Elle est calculée depuis 2018 à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Cette revalorisation est indépendante des taux d'imposition votés par les communes.

**2. Un Effort Budgétaire de 2 milliards d'euros sur les recettes des collectivités contre 4.7 milliards prévus par le projet de loi initial.** Cette contribution des collectivités territoriales à la réduction des déficits publics globaux est principalement portée par le renouvellement du **dispositif Dilico** (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales).

Ce dispositif vise à stabiliser les recettes fiscales des collectivités territoriales face aux fluctuations économiques. Il sera abondé par près de 2 000 collectivités sollicitées.

Le montant de la contribution a été abaissé successivement par la Chambre haute puis l'exécutif, passant de 2 milliards d'euros à 890 millions, pour finir à **740 millions d'euros**. Il est totalement **exonéré pour les communes** et sera réparti entre :

- Les régions pour 350 millions d'euros
- Les intercommunalités pour 250 millions d'euros
- Les départements pour 140 millions d'euros

Le dispositif reste ciblé sur les collectivités le plus riches de chaque strate contributrice. Comme en 2025, la somme prélevée sera reversée à 90% aux collectivités contributives, par tiers, pendant trois ans. Les 10% restant alimenteront des fonds de péréquations horizontaux. Au global ce sont les intercommunalités qui devront fournir l'effort le plus conséquent des collectivités.

**3. Dotations, compensations et financements.** La LF 2026 intègre les principales évolutions suivantes :

- **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) ne sera ni baissée ni revalorisée mais maintenue au même niveau que l'an dernier.
- En parallèle, la **Dotation de Solidarité Urbaine** (DSU) et la **Dotation de Solidarité Rurale** (DSR) progresseront respectivement de 140 et 150 millions d'euros. Toutefois, l'enveloppe de la DGF étant gelée, les hausses de DSR et DSU seront intégralement financées à l'intérieur de la DGF.
- Les **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux** (DETR), **Dotation Politique de la Ville** (DPV) et **Dotation de Soutien à l'Investissement Local** (DSIL) ne seront pas fusionnées en un seul fonds d'investissement pour les territoires.
- Le **Fonds vert**, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, poursuit sa baisse... Pour atteindre un montant de 840 millions d'euros en 2026, contre 1.15 milliards d'euros en 2025 et 2.5 milliards d'euros en 2024.

**4. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises** ne sera finalement pas abaissée en 2026.

**5. La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)**, dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, **va augmenter annuellement jusqu'en 2030**.

**6. Le FCTVA est maintenu**, seules les dépenses effectuées dans le cadre d'opérations réalisées en régie ne seront pas éligibles.

**7. La liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée**, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.

**8. Poursuite de la revalorisation du taux de cotisation à la CNRACL** (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) pour la deuxième année consécutive de **+3 points**. Cette mesure vise à renforcer le financement des retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Le taux atteindra 43.65% au 1er janvier 2028.

**9. La formation des agents ponctionnée.** Le CNFPT se verra ponctionné par l'Etat d'un montant de 16 millions d'euros payés par les collectivités pour la formation des agents afin de contribuer au déficit public. Cumulé au budget de formation des pompiers, le montant s'élèverait à 40 millions d'euros. En effet, les collectivités cotisent à hauteur de 0.9% du montant de leur masse salariale pour financer la formation des agents territoriaux. Cette enveloppe sera désormais plafonnée à 397 millions d'euros, le reste revenant à l'Etat.

**10. Une prime régaliennne de 500 euros pour les Maires.** Afin de compenser « très partiellement » le temps passé par les maires en tant qu'agent de l'Etat, une prime annuelle d'un montant de 500 euros sera versée sous la forme d'une dotation que la commune restituera au maire.

**11. Mise en place d'un régime d'assurance pour les collectivités** en cas de dommage résultant d'émeutes et un fonds de mutualisation pour les indemniser. L'objectif est que les assureurs ne puissent plus exclure de leur propre police d'assurances ces risques d'émeutes.

**12. La ponction sur les bailleurs sociaux finalement réduite à 900 millions d'euros** contre 1.3 milliards d'euros prévu initialement dans le projet de loi et 1.1 milliards d'euros en 2025. La réduction de loyer de solidarité (RLS) est une ponction imposée depuis 2018 aux bailleurs sociaux. Cette baisse en 2026 provient d'un compromis en échange de la création d'un statut spécifique de bailleur privé.

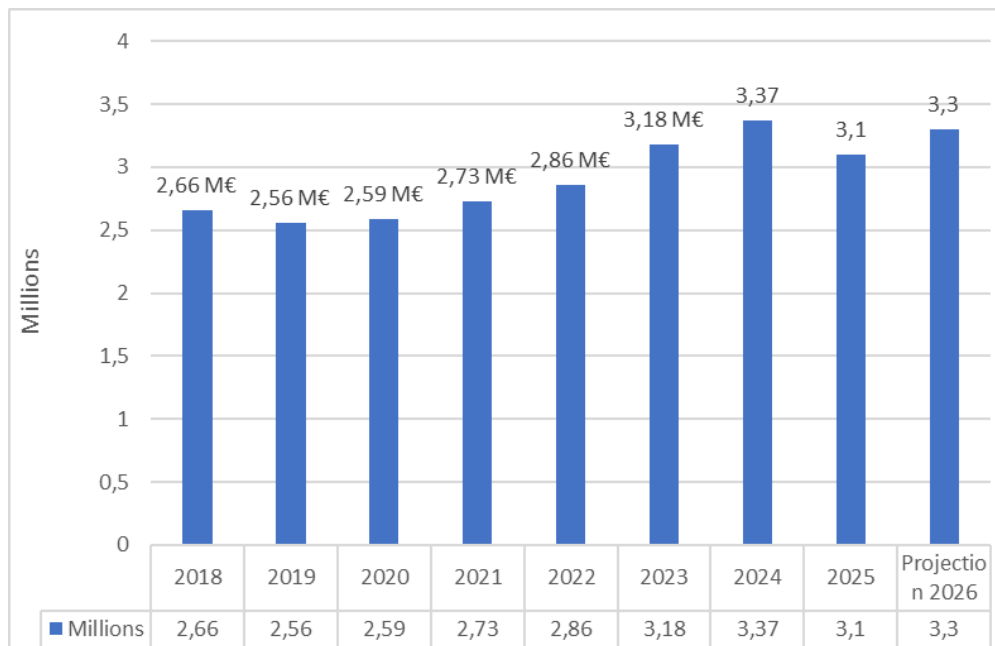
(Source : <https://www.ma-com-une.fr/app/outils/rapport-orientation-budgetaire>)

## V. ÉVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES.

En déclinaison des nouveaux principes énoncés par la loi NOTRe et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire, ce dernier contient une présentation de l'évolution des effectifs ainsi que des crédits afférents.

### V.1. Évolution des charges de personnels (Chapitre 012).

### V.1.1. Évolution des Dépenses



Tel qu'évoqué en préambule, il a été décidé, tout en rationalisant les charges de personnels de :

- **Pérenniser les emplois** dès lors que le besoin est durable et que l'agent donne satisfaction et donc moins recourir au contrat précaire ;
- **Valoriser l'accompagnement salarial** par une revalorisation du RIFSEEP de manière juste, équitable et impartiale ;
- **De renforcer les services stratégiques** eu égard la politique de la majorité municipale : ATSEM, Embellissement de la ville, etc. ;
- **Accompagner les agents** dans leur carrière par la formation et la promotion interne ;

La pyramide des âges met en exergue un plateau haut en matière de charges de personnel et donc maîtrisé durablement dans la collectivité du fait de la pérennisation des emplois.

Il est à noter que par décret n° 2025-86 du 30/01/2025, le gouvernement a officialisé la hausse de 12 % des cotisations employeurs à la CNRACL sur quatre ans. C'est donc un très mauvais coup pour les collectivités locales qu'il convient d'absorber, dès cette année.

### V.1.2. Traitement et régime indemnitaire.

LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026 (prévisionnel)
REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	936 299,83 €	1 026 863,32 €	1 016 713,79 €	1 203 730,94 €	1 257 649,88 €	1 260 834,54 €	1 399 211,22 €
AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	208 340,38 €	251 384,84 €	327 667,72 €	370 131,49 €	404 169,30 €	364 180,16 €	350 750,64 €
REMUNERATION CONTRACTUELS	630 485,34 €	630 924,93 €	707 084,91 €	589 271,84 €	656 475,00 €	568 392,41 €	556 600,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 775 125,55 €</b>	<b>1 909 173,09 €</b>	<b>2 051 466,42 €</b>	<b>2 163 134,27 €</b>	<b>2 318 294,18 €</b>	<b>2 193 407,11 €</b>	<b>2 306 562,18 €</b>

Les effectifs de la collectivité ont été optimisés afin de procéder à la valorisation salariale insufflée par la mandature. De plus certains recrutements stratégiques (RST, compta-rh, policier municipal) ont été effectué afin de renforcer et

sécuriser les processus et les équipes. Les coûts sont maîtrisés car la rémunération globale a peu augmenté et pourtant le personnel a pu être renforcé.

### V.1.3. NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire).

La NBI, *nouvelle bonification indiciaire*, sert à rémunérer les emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière et se traduit par l'attribution de points d'indices majorés.

Elle a été instituée, suite au protocole d'accord conclu le 9 février 1990, sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques, par la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 modifiée.

NBI 2020	NBI 2021	NBI 2022	NBI 2023	NBI 2024	NBI 2025	NBI 2026 (prévisionnel)
21 148,97 €	25 029,74 €	14 954 €	16 827 €	20 769 €	18 753 €	18 713 €

Nombre d'agents concernés par le versement de la NBI : 21

### V.1.4. Les avantages en nature.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (Prévisionnel)
(mutuelle/ prévoyance)	69 070 € MCD/MGP	50 529 € MCD/MGP	50 094 € MCD/MGP	46 534 € MCD/MGP	57 346 € MCD/MGP	54 577 € MFU/MGP	43 051 € MNT/RELYENS

En janvier 2026 la collectivité a choisi de rejoindre le contrat de groupe du CDG84 suite aux différentes réflexions menées notamment par les membres du CST. Cette affiliation nous permet d'avoir de meilleurs tarifs, de meilleures garanties et d'être au plus près des besoins de agents. Dans le cadre de la mutuelle les tarifs individuels d'affiliations sont équitables et différenciés : un agent seul payera moins cher qu'un agent en couple ou avec des enfants. La collectivité a souhaité elle aussi participer de façon équitable et a choisi de participer à hauteur de 65% de la cotisation total pour chaque agent souhaitant rejoindre la mutuelle MNT. Dans le cadre de la prévoyance, Relyens, la aussi la cotisation est soumise à une assiette correspondant au revenu de chaque agent. Ainsi un agent au salaire plus faible aura la même garantie qu'un autre agent mais sa cotisation sera adaptée. La collectivité quant à elle a choisi de participer à hauteur de 50% de la cotisation totale pour chaque agent.

Au regard de l'ensemble de ces éléments nous pouvons constater que la part employeur globale sur l'année à venir semblerait diminuer considérablement.

Une réflexion sur le développement d'autres avantages en nature est en cours de réalisation par le CST. Titres restaurants, ateliers QVT, déploiement du CIA en lien avec les entretiens professionnels sont des pistes qui feront l'objet d'une mise en œuvre totalement ou partiellement déployée sur les années à venir, selon les possibilités financières qu'il sera possible d'injecter dans leur développement.

## V.2. La structure des effectifs.

### V.2.1. Évolution des emplois agents titulaires et contractuels.

ANNEE	Titulaires / Stagiaires			Total	Contractuels			Total	Total Agent
	CAT A	CAT B	CAT C		Droit Privée	Droit Public	Autres		
2020	1	9	35	45	32	10	2	44	89
2021	0	10	34	44	28	8	3	39	83
2022	0	6	44	50	16	15	2	33	83
2023	1	6	36	43	9	26	3	38	81
2024	1	6	49	56	4	16	2	22	78
2025	1	6	47	54	0	16	2	18	72
01/01/2026	0	4	54	58	0	14	2	16	74

On notera la continuité de la politique des ressources humaines conduite au sein de notre collectivité, l'objectif étant de rationaliser les équipes, des équipes mieux formées, mieux valorisées, plus engagées, tout en renforçant les services stratégiques.

La part de titulaire/stagiaire augmente (+4) entre 2025 et 2026 compte tenu de la volonté de mettre fin à l'utilisation excessive des contrats précaires et de procéder à la stagiairisation si le besoin est durable et que l'agent donne satisfaction dans ses missions. La part de contractuel quant à elle à diminuer en raison notamment de la pérennisation des contrats.

## V.2.2. Le temps de travail.

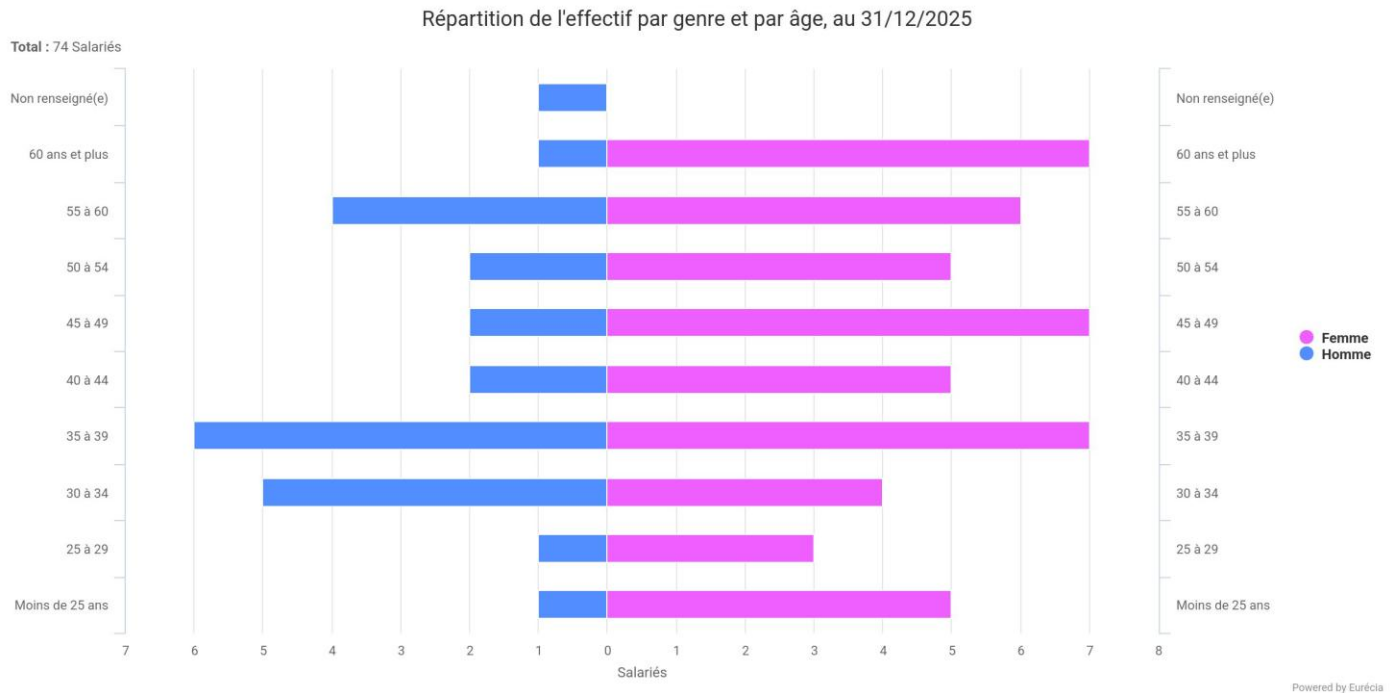
Cycle de travail de la collectivité : Le temps de travail est de 37 heures hebdomadaire pour un temps complet.

Avec la loi de transformation de la Fonction Publique, les collectivités ont un an, à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes, pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents et prévoir ainsi un passage à 1607 heures. Les délibérations prévoyant une durée du travail inférieure à 1607 heures en raison de sujétions spécifiques sont maintenues.

Stratégie pluriannuelle : Une délibération adoptant les 1607 heures a été prise en 2021 avec une présentation en comité technique du 10 janvier 2021.

Après un bilan a un an, le constat est dans l'ensemble positif malgré des modifications à apporter dans la précision de certains éléments : Heures de récupérations, Annualisation, ARTT.

### V.2.3. L'âge des agents.



La Pyramide des âges présente une forme dite « cylindre ».

Le « cylindre » marque une répartition relativement équilibrée des effectifs sur toutes les tranches d'âge. Il témoigne d'une politique de recrutement régulière. Cela permet une meilleure anticipation des flux d'entrée et de sortie du personnel, ainsi qu'une gestion plus efficace des carrières.

### V.3. Égalité entre les Femmes et les Hommes.

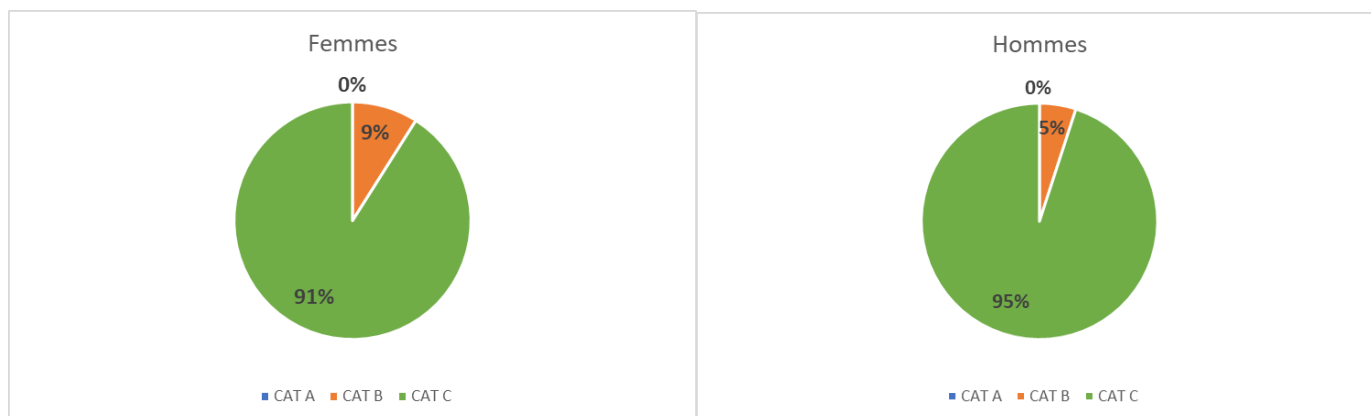
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les conseils municipaux des Communes de plus de 20 000 habitants doivent examiner, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes précise un décret publié au JO du 28 juin 2015.

#### V.3.1. État des lieux de la parité.

##### Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique

	CATEGORIE		
	A	B	C
Titulaires			
Hommes	-	5%	95%
Femmes	-	9%	91%

## Répartition des effectifs par genre et catégorie d'emploi



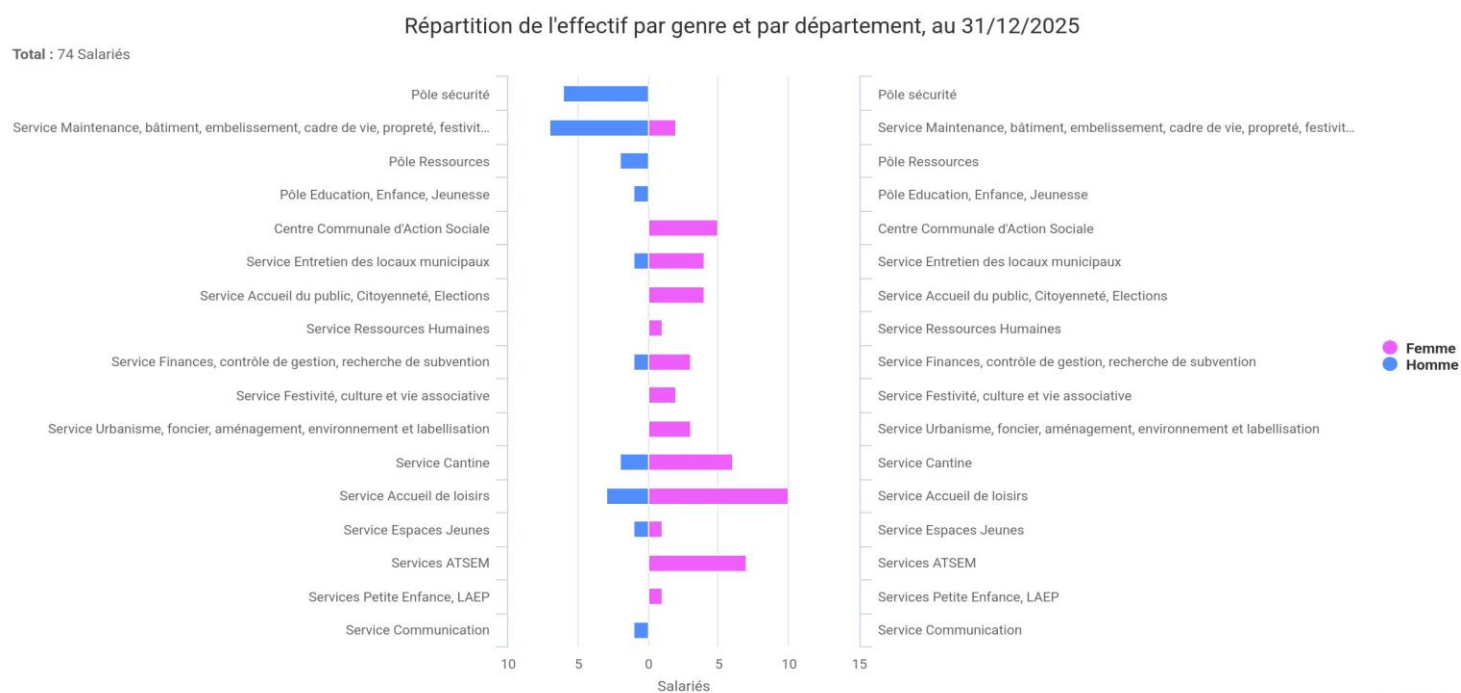
NB : La répartition n'inclut pas les agents n'occupant pas d'emplois permanents (saisonniers).

La majeure partie des agents relèvent de la catégorie C ce qui est représentatif d'un rajeunissement des agents qui débutent leur carrière dans la fonction publique.

Une politique de carrière des agents et de formation les incitera au passage de concours et à poursuivre des formations pour monter en compétences.

Il faudra donc veiller à l'avancement de grade et à définir si des promotions internes sont nécessaires et ce en cohérence avec la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et du plan de formation mis en œuvre dans la collectivité conformément aux Lignes Directrices de Gestion (LDG).

## Répartition par genre selon la filière



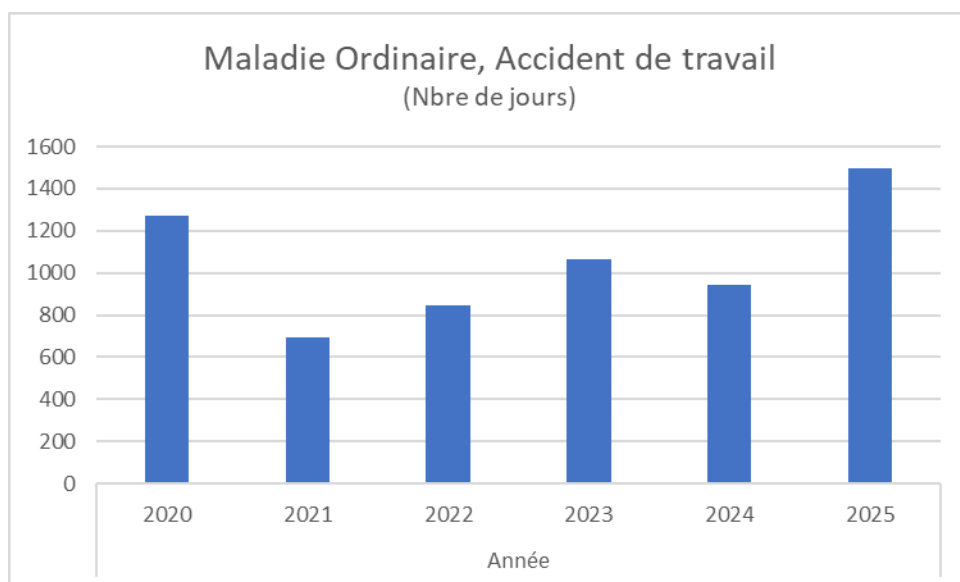
Powered by Eurécia

## Le temps de travail (personnel titulaire/stagiaire)

	HOMMES	FEMMES
Temps complet	25	33
Temps non complet	0	15
Temps partiel	0	1

Les demandes de temps partiel ou temps non complet sont portées par les femmes dans notre collectivité. Ce temps non complet ou partiel peut être choisi ou subit et est une réalité que nous constatons dans l'ensemble des collectivités équivalentes à Courthézon. Cette particularité est liée à l'activité de la collectivité et aux besoins des citoyens.

## V.4. Santé au travail.



Les accidents de travail ont plusieurs causes : des fragilités déjà observées chez l'agent qui suite à un faux mouvement a été pris de douleurs : dos, genou, poignée, épaule) / une chute lors de la gestion d'un conflit dans le cadre de ses fonctions (agent de Police Municipale)

## V.5. Actions menées par la Commune de Courthézon dans sa gestion des Ressources Humaines.

Depuis 2020, plusieurs actions sont menées par la Commune de Courthézon dans sa gestion des ressources humaines.

### Rénover la politique de recrutement :

- Rationaliser les effectifs en mutualisant les compétences en interne et en identifiant les niveaux de responsabilité attendus.
- Pérennisation des emplois sur les besoins durables, et lorsque l'agent donne satisfaction.
- Accroissement du temps de travail pour les agents à temps non complet si le besoin est existant sur le poste.

- Mutualisation des services et des compétences
- Consultation en interne pour le recrutement quand cela s'avère possible avant ouverture en externe.
- Mise en place d'un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants.
- Mise en place d'éléments de rémunération permettant de fidéliser.

### **Organiser l'acquisition de compétences :**

- Placer l'utilisateur au cœur de notre action en accompagnant les agents sur l'acquisition de nouvelles compétences et création d'un véritable parcours carrière.
- Adapter notre fonctionnement pour être encore plus efficient (Pôle Projet/Pôle Ressources...).
- Accompagner les agents dans la préparation de concours et d'examens.
- Formation à l'utilisation d'outils de gestion et de pilotage (logiciel RH, ATAL, LOGIPOL, etc.).

### **Améliorer la gestion des carrières :**

- Fin de l'utilisation excessive des contrats précaires.
- 1 règle simple instaurée : après 2 ans de contrat, dès lors que la personne donne satisfaction et que le besoin est durable = STAGIAIRISATION.
- Construction d'un véritable parcours de carrière en renforçant la GPEC et les entretiens professionnels.
- Accès à la formation facilitée et encouragée.
- Promotion interne : mise en place d'un collège décisionnel autour de l'autorité territoriale pour une impartialité optimale : RH/Elu/DS/Maire + Consultation chef de service/chef de pôle.
- Revalorisation de l'IFSE.
- Fin de la distinction contractuelle dans l'organigramme (tout le monde concourt au service rendu aux Courthézonais).
- Accompagnement au reclassement.

### **Renforcer la Culture d'Administration et la communication interne :**

- Doublement du budget du COS, organe de cohésion et de diffusion de la culture d'administration.
- Activités bien-être au travail.
- Mise en place d'un SIRH.
- Création d'un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants (petit déjeuner d'accueil, présentation de tous les services et temps d'intégration).
- Lancement du Livret d'accueil.
- Lancement du journal Interne « Echo de Val Seille » en cours.

### **Développement de la qualité de vie au travail :**

- Des ateliers sophrologie ont été déployés et ont bénéficié à une quinzaine d'agents.
- Des séances de massage ont été mises en place et ont pu d'ores et déjà bénéficier à 40 agents
- Des pistes portant sur le développement de nouveaux ateliers sportifs sont en cours
- Réflexion sur le développement de séance d'Ostéopathie
- Réflexion sur le déploiement de réflexologie
- Une réflexion en CST sur les dispositifs et les mesures à mettre en œuvre.

## VI. LA DETTE.

Il est communément admis que, par un usage raisonné, l'endettement est un formidable outil permettant un **effet de levier** significatif, notamment par son **effet démultiplicateur**, pour réaliser les investissements structurants, tant d'une entreprise que d'une collectivité locale.

La ville de Courthézon jouit d'une santé financière irréprochable couplée à un très faible niveau d'endettement. Elle figure ainsi parmi les meilleurs élèves de la strate.

Ainsi, au même titre que sur le mandat précédent, un recours à l'emprunt a été réalisé sur l'exercice 2023 afin d'accélérer la transformation de notre Commune débutée en 2020 et d'aboutir sur des projets structurants qui concernent plusieurs générations : c'est le cas de la future maison de santé, mais également le projet de rénovation de l'escalier de l'école Val Seille.

Malgré la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 000 000 en 2023, l'annuité de la dette diminue en 2026 par rapport à 2025.

Cette évolution s'explique par l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts existants.

En effet, un emprunt renégocié (N°025) d'un capital initial de 187 430,03 € est arrivé à échéance en décembre 2023 mettant fin à des annuités de 38 175€,

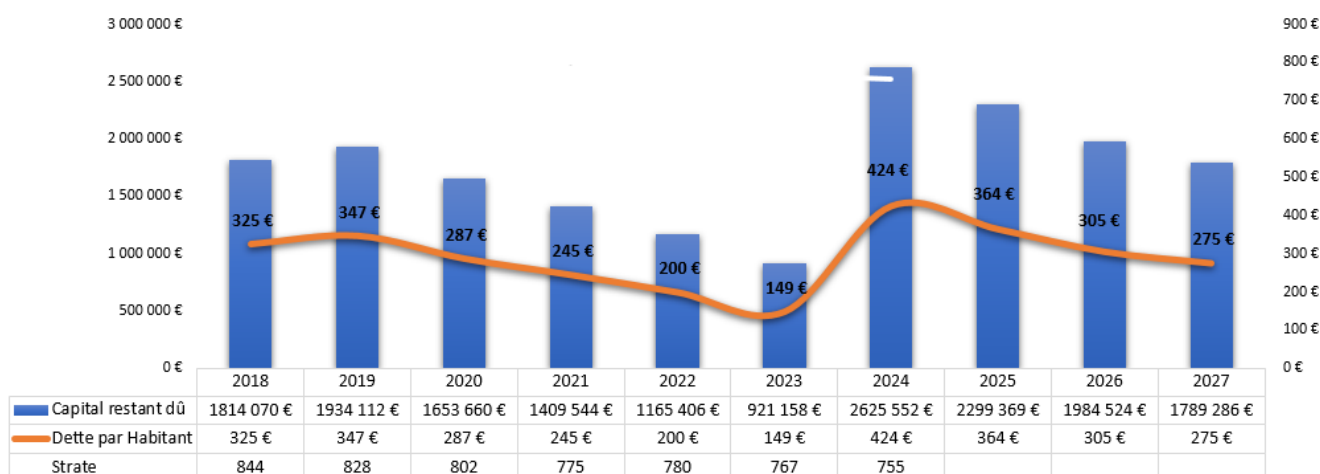
Surtout l'exercice 2025 est marqué par la fin de nombreux emprunts représentant des montants significatifs :

- Au 1<sup>ER</sup> juin : 172 306.25 € (emprunt N°32 – annuités 2025 de 4 612 €)
- Au 25 juin : 250 000 € (emprunt N° 22 – annuités 2025 de 8 711 €)
- Au 1<sup>er</sup> juillet : 200 000 € (emprunt N°20 – annuités 2025 de 14 090 €)
- Au 1<sup>er</sup> décembre : 3 emprunts :
  - o 233 096 € (emprunt N°36 – annuités 2025 de 17 650 €)
  - o 216 904 € (emprunt N°35 – annuités 2025 de 17 771 €)
  - o 50 000 € € (emprunt N°34 – annuités 2025 de 3 786 €)
- Au 15 décembre : 379 752.45 € (emprunt N°039 – annuités 2025 de 54 559 €)

Ces échéances représentent un total de 121 179 € d'annuités en 2025, représentant des capitaux importants dont la charge disparaît intégralement à compter de 2026. Cette extinction massive explique la baisse globale de l'annuité de la dette en 2026 par rapport à 2025, et ce malgré l'emprunt de 2 000 000 € qui génère une nouvelle annuité de 195 413.32 € en 2026.

### VI.2. Prévision d'évolution de la dette avec l'emprunt de 2 M€ souscrit en 2023 + Comparaison de la dette par habitant envers la moyenne de la strate.

**CAPITAL RESTANT DÛ au 01/01 de chaque année**



Strate 2025 non connu à ce jour

Le graphique ci-dessus met en perspective l'évolution de la dette par habitant en se projetant jusqu'en 2027

Les chiffres de moyenne de la strate de 2025 ne sont pas connus à ce jour, l'histogramme donnant toutefois une tendance de comparaison.

Ainsi, en 2026, en prenant en considération l'accroissement démographique, la **Commune a baissé son endettement par habitant de 9.51 % entre 2019 et 2026**, perdurant ainsi dans des seuils extrêmement bas et maîtrisés comparés aux Communes de même strate.

### LIGNE DE TRESORERIE :

Contrairement aux emprunts, **les lignes de trésorerie** constituent des concours financiers à court terme destinés à répondre à des besoins ponctuels de trésorerie, résultant d'un décalage temporaire entre les recettes et les dépenses. Elles ne sont pas retracées au budget, mais font l'objet d'une information en annexe budgétaire.

A la fin de l'année 2025, la Commune a souscrit une ligne de trésorerie, d'un montant de **500 000 €**, pour une durée d'un an. Cette ligne est utilisable par tirages et remboursable à tout moment en fonction des disponibilités de la trésorerie. Elle permet ainsi d'assurer la couverture de besoins ponctuels tout en offrant une plus grande souplesse dans la gestion de la trésorerie communale.

Le budget communal ne retrace pas **les mouvements de la ligne de trésorerie enregistrés exclusivement chez le Comptable Public**. A ce titre, aucun mandat ni titre ne seront émis. Les mouvements en capital seront comptabilisés hors budget dans les comptes de la classe 5. Seuls **les frais financiers et les intérêts** seront inscrits au budget, puis au CFU, à la **subdivision 6615**.

Il est confirmé que la ligne de trésorerie n'a pas fait l'objet d'utilisation sur l'exercice 2025.

## VI.3. Analyse de l'évolution de la dette pour les périodes 2014/2019 et 2020/2026

EMPRUNTS PERIODE 2014 - 2019					
Exercices	Capital emprunté	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2014	1 000 000,00	362 062,58	78 815,70	283 246,88	2 030 956,35
2015		441 193,48	89 093,08	352 100,40	2 747 709,46
2016		362 518,23	75 898,29	286 619,94	2 395 609,06
2017		360 334,88	65 416,10	294 918,78	2 108 989,12
2018	400 000,00	365 878,53	55 954,80	309 923,73	1 814 070,34
2019		319 096,26	38 643,58	280 452,68	1 934 112,37
<b>Total 2014/2019</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>2 211 083,96</b>	<b>403 821,55</b>	<b>1 807 262,41</b>	

EMPRUNTS PERIODE 2020 - 2026					
Exercices	Capital emprunté	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2020		275 891,91	31 776,65	244 115,26	1 653 659,69
2021		271 087,23	26 948,87	244 138,36	1 409 544,43
2022		266 284,89	22 036,60	244 248,29	1 165 406,07
2023	2 000 000,00	337 832,40	42 226,25	295 606,15	921 157,78
2024		411 285,11	85 102,82	326 182,29	2 625 551,63
2025		390 749,14	75 903,71	314 845,43	2 299 369,34
2026		263 087,20	67 849,12	195 238,08	1 984 523,91
<b>Total 2020/2026</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 216 217,88</b>	<b>351 844,02</b>	<b>1 864 373,86</b>	

L'analyse des emprunts contractés sur les périodes 2014/2019 et 2020/2026 met en évidence une évolution significative de la stratégie d'endettement marquée par un recours à l'emprunt tout en maîtrisant le coût global de la dette.

Sur la période 2014/2019, le capital emprunté s'élève à 1 400 000 € pour des annuités cumulées de 2 211 083.06 €. La charge d'intérêts atteint 403 821.55 €, représentant un coût financier élevé au regard du capital. Le remboursement du capital s'effectue de manière progressive, avec un désendettement plus lent au début de la période et un capital restant dû demeurant élevé jusqu'en 2017.

La période 2020/2026 se caractérise par un capital emprunté plus important (2 000 000 €), en 2023. Les annuités totales restent quasi stables (2 216 217.88 €) par rapport à la période précédente. La charge d'intérêts diminue sensiblement à 351 844.02 €, soit une baisse d'environ, - 13 %, traduisant les conditions de financement plus favorables. Par ailleurs le capital remboursé est plus élevé (1 864 373.86 €), témoignant un effort renforcé de désendettement.

Globalement, l'endettement plus élevé est supporté à coût maîtrisé, avec un poids des intérêts réduit et un remboursement du capital plus soutenu, tout en maintenant un niveau d'annuités globalement stable.

Cette évolution traduit une gestion optimisée de la dette, permettant de soutenir les investissements tout en préservant l'équilibre budgétaire à moyen et long terme.

## VII. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT.

### VII.1. Les Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP).

Les AP/CP sont une mise en application concrète sur les plans techniques et financiers de certains investissements prévus au P.P.I.

Cette procédure permet la gestion pluriannuelle des investissements. Elle se compose :

- De l'autorisation de programme (AP) qui constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.  
Les créations, révisions et clôtures des AP sont soumises au vote du Conseil Municipal. Elles font l'objet d'une délibération distincte de celle du vote du budget ou d'une décision modificative (article R.2311-9 du CGT).
- Des crédits de paiement (CP) qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice.

Pour ne pas avoir à voter chaque année des crédits concernant un investissement pluriannuel, il convient de voter au départ, le nombre d'années d'exécution et l'enveloppe globale du projet (AP), tout en votant conjointement les crédits de paiements (CP) annuels, répartis sur le nombre d'années du projet.

La Commune de Courthézon a fixé les seuils minimums d'ouverture d'une AP/CP à :

- 500 000 € de travaux minimums,
- 2 ans de travaux minimums.

Chaque année, lors du vote du Compte Administratif de l'exercice N-1, un bilan de la gestion pluriannuelle des AP/CP est présenté au Conseil municipal.

Au regard de l'importance des projets structurants, et afin de respecter les conditions précitées, il a été décidé de mettre en œuvre les dispositifs d'AP/CP au sein de la Commune.

Le tableau ci-dessous présente l'état d'avancement de nos AP/CP en cours.

Enfin, lors du vote du budget 2026, une actualisation de l'échéancier sera réalisée afin de tenir compte des crédits de paiement non consommés en 2025 pour les opérations relatives à l'Escalier de l'Ecole Val Seille et la construction de la maison médicale.

Suivi des Autorisations de Programme (AP) / Crédits de paiements (CP)										
Dénomination de l'AP/CP	Durée prévisionne	Millésime	Dépenses estimées							Recettes estimées en €
			Montant AP en €	Réalisé au 31/12/2024	Réalisé au 31/12/2025	AP restant à réaliser en €	CP 2024 en €	CP 2025 en €	CP 2026 en €	
Construction d'une maison de santé Code opération : 23MAISONSANTE	2	2023	1 970 200,00	0,00	410 200,00	1 560 000,00	0,00	410 200,00	1 560 000,00	691 100,00
Ecole Val Seille / cage d'escalier	3	2024	1 300 000,00	140 690,35	1 022 612,06	136 697,59	140 690,35	1 022 612,06	136 697,59	250 040,00
Total dépenses et recettes			3 270 200,00	140 690,35		1 696 697,59	140 690,35	1 432 812,06	1 696 697,59	941 140,00

en cours DSIL 20

## VII.2. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Le PPI a pour but de donner une directive quant aux travaux à prévoir sur une période de plusieurs années. Il permet, notamment, d'apporter une réflexion globale sur les travaux à venir et de pouvoir effectuer une priorisation. Il permet encore d'anticiper le financement des dits travaux.

Plan Pluriannuel d'Investissement de la Commune de Courthézon en €										
Dénomination	Durée prévisible	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Budgétisé 2026	TOTAL PROJETS	Emprunts	Subventions	Autofinancement	TOTAL FINANCT
Création d'une maison de santé	3			410 200,00	1 560 000,00	1 970 200,00	758 900,00	691 100,00	520 000,00	1 970 000,00
Démolition construction escalier école Val Seille	2		780 000,00	1 159 309,65	136 697,59	1 300 000,00	300 000,00	250 040,00	749 960,00	1 300 000,00
Aménagement bâtiment Espace de Gaulle	1				86 685,00	86 685,00			86 685,00	86 685,00
Travaux salle Conseil Municipal	1				41 400,00	41 400,00			41 400,00	41 400,00
Travaux presbytère	1				10 000,00	10 000,00			10 000,00	10 000,00
Acquisition zone humide	1	15 000,00	15 000,00	20 000,00	25 500,00	75 500,00			75 500,00	75 500,00
Parcours santé - zone sportive	1				80 000,00	80 000,00			80 000,00	80 000,00
Participation à l'intercommunalité espaces verts / Bvd République / Av. Y Hugo	1		29 516,00		40 000,00	69 516,00	0,00	0,00	69 516,00	69 516,00
<b>TOTAUX</b>		15 000,00	824 516,00	1 589 509,65	1 980 282,59	3 633 301,00	1 058 900,00	941 140,00	1 633 061,00	3 633 101,00

## VIII. LES ORIENTATIONS DU ROB 2026.

Depuis 2021, le calendrier budgétaire a évolué sur la Commune permettant ainsi de présenter un budget en début d'année avec tous les résultats repris et affectés, dès le vote accentuant une sincérité budgétaire voulue et assumée. Ce dispositif, pour mémoire, permet d'économiser du travail aux agents et d'avoir une meilleure visibilité dès le démarrage de l'exercice budgétaire.

**Il s'équilibrera autour de 8 716 000 € en fonctionnement et 3 767 000 € en investissement, soit un total de 12 484 256.37 €**

Les comparatifs entre années dans les histogrammes ci-dessous sont effectués à partir des données de Budgets Primitifs consolidés avec les décisions modificatives à Budgets Primitifs

## VIII.1. Un budget de fonctionnement sous contraintes.

### Les dépenses de fonctionnement :

2026 nécessitera les mêmes efforts de résilience qu'en 2024 et 2025. Il devra s'amplifier dans l'optique de pouvoir dégager un autofinancement destiné à renouveler les infrastructures communales aujourd'hui vétustes et qui n'ont pas réellement fait l'objet de plan de rénovation depuis leur construction (salle polyvalente, ateliers, écoles, ...).

N'occultons pas non plus la Mairie qui nécessite dans les années à venir des investissements qui devront également être indirectement validés par l'architecte des bâtiments de France.

Par ailleurs, les fournisseurs de la Commune sont de plus en plus nombreux à actionner les revalorisations tarifaires contractuellement possibles du fait de l'inflation croissante qui se poursuit.

La **crise inflationniste** continue donc de frapper fort, sur nos dépenses de fonctionnement comme d'investissement.

La construction budgétaire, basée sur les orientations de gestion validées par le plan de résilience et à la suite des différents arbitrages, pousse ainsi à appréhender 2026 comme une année sous contrainte.

Tout le travail repose comme en 2025 sur la maîtrise des **charges à caractère général** qui sont les plus impactées et sur la contenance des charges de personnels, malgré un besoin de technicités de plus en plus prégnant pour répondre aux enjeux de demain.

Les efforts se porteront spécifiquement sur les chapitres 011 et 012 pour contenir leur croissance. C'est donc sur une reconduction des crédits de 2025, voire une diminution, vers laquelle la construction budgétaire 2026 s'oriente. L'inscription budgétaire du chapitre 011 devra tendre vers un global de l'ordre de 1 678 000 €, tandis que le chapitre 012 devra tendre vers un global de l'ordre de 3 355 000 €.

L'ensemble des chefs de services et élus dans leur délégation respective œuvrent pour rationaliser leurs dépenses de fonctionnement tout en offrant un niveau et une qualité de service constante.

Notre bonne maîtrise des **dépenses de personnel** est un atout majeur pour une meilleure flexibilité dans les périodes de crises comme celle que nous traversons, gage d'un maintien des possibilités d'investissement in fine.

Le développement de la polyvalence des agents sera donc privilégié en 2026 afin de maintenir un niveau constant et continu de service. Les cas nécessitant des compétences spécialisées feront donc appel de manière ponctuelle à de la prestation extérieure.

Il est à noter que par décret n° 2025-86 du 30/01/2025, **le gouvernement a officialisé la hausse de 12 % des cotisations employeurs à la CNRACL sur quatre ans. Cela aura donc un effet significatif en 2026.**

L'amende SRU est appliquée par rapport à la carence en logements sociaux sur notre territoire.

Rappelons qu'en 2024 ce furent plus de 219 000 € au chapitre 014 **Atténuation de produits**, qui ont dû être ainsi supportés pour la seule amende SRU.

En 2025, suite à des opérations ayant conduit à confier fin 2023 la gestion immobilière d'un élément de son patrimoine à GDH, **cette pénalité SRU n'a fait l'objet d'aucun prélèvement.**

Les opérations réalisées en 2024 (versements de subventions foncières) permettront de maintenir cette situation.

Ce chapitre devrait se quantifier de l'ordre de 80 000 € en 2026 correspondant au prélèvement du Fonds de Péréquation Communales et Intercommunales (FPIC). Il s'agit d'un fonds de péréquation qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Tout en assurant une optimisation des dépenses en **autres charges de gestion courante**, nous poursuivons de manière **identique notre accompagnement auprès du tissu associatif courthézonais, le choix de supporter les associations étant pleinement assumées en cette période d'instabilité.**

Nous l'avons fait pendant la crise sanitaire, nous continuerons à le faire dans les années à venir parce que les associations sont le cœur battant de notre Commune. Un nouveau formalisme est toutefois demandé depuis 2024 pour que la

Commune puisse pleinement répondre à ses obligations légales de contrôle et de bon emploi des deniers publics. Les subventions devraient être de l'ordre de 143 400 € en 2026.

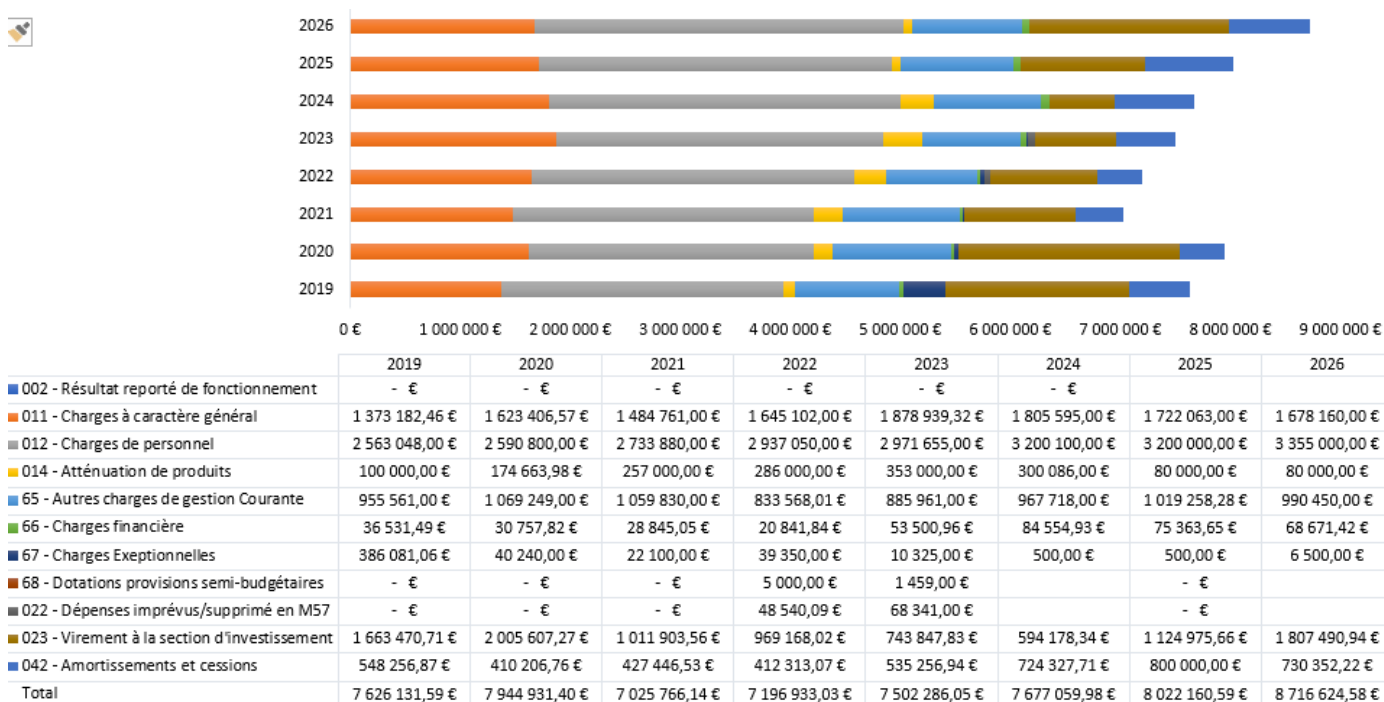
Les **charges financières** sont portées à 68 671.42 €.

Dans les **charges spécifiques – chapitre 67 – en M57**, nous retrouvons en particulier les titres annulés sur exercice antérieur, et des écritures d'ordre concernant les cessions.

Rappelons que nos contributions obligatoires suivent cette tendance haussière. C'est le cas pour le SDIS.

En 2026, la participation au syndicat du collège de 69 193 € a augmenté par rapport à 2025 (65 987.32€).

## Dépenses de Fonctionnement Budgets Primitifs 2019 à 2026



### Les recettes de fonctionnement :

L'atterrissage financier de 2025 met en évidence un résultat de fonctionnement de 606 095.56 € € au titre de l'année 2025.

Par mesure de prudence comptable, nous construisons le budget primitif 2026 sur une base mesurée de recettes de fonctionnement estimée de l'ordre 7 234 640 € (total recettes – 002).

Notons que l'attribution de compensation de 1 048 087.65 € versée en 2025 par la CCPOP sera diminuée en 2026 de 39 593.40 € (reprise de voirie) et de 4 990 €(reprise de l'éclairage public), soit un versement de 1 003 504.25 €.

Nous escomptons également une revalorisation des bases en lien avec l'inflation (non prise en compte dans les recettes présentées), ce qui devrait porter modérément à la hausse nos **recettes fiscales** (Chapitre 73) alors même que **le Conseil Municipal confirmera le maintien à l'identique des taux d'imposition**.

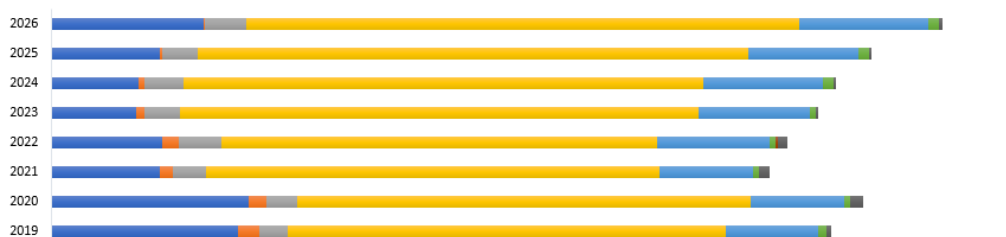
Il est donc primordial que la Commune travaille sur ces recettes propres. Et c'est à ce titre que la Commune oriente ses investissements vers **des investissements générant des revenus fonciers** : c'est le cas des différents locaux commerciaux qui ont généré dès 2023 les premières recettes foncières pour la Commune et qui vont se poursuivre en 2026.

À moyen terme, ce seront près de 150 000 euros par an de revenus fonciers nouveaux qui seront générés par les investissements terminés, en cours ou à venir (local ancienne caserne, local superette, maison de santé, ancien vétérinaire, maison corbeau, etc).

Enfin, dans le cadre de la politique dynamique de révision du patrimoine de la Commune, et dans la continuité des acquisitions et des cessions réalisées ces dernières années, il est possible que certaines cessions interviennent en cours d'exercice. Celles-ci constitueraient alors des recettes exceptionnelles et feraient l'objet d'une décision modificative si elles se concrétisaient. A ce titre, la cession de l'ancienne maison des Services Techniques est inscrite au BP 2026.

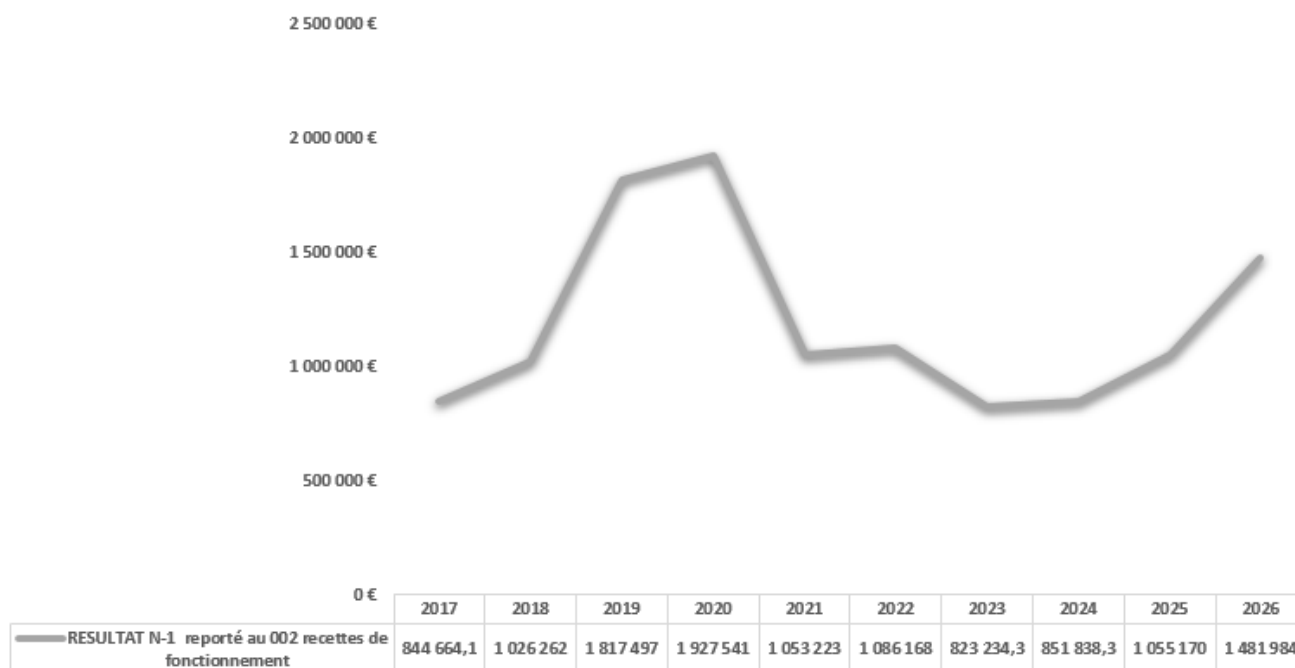
Nous devrions également voir en 2026 le projet de cession des terrains pour la construction de la future gendarmerie non budgétisé à ce jour.

## Recettes de Fonctionnement Budgets Primitifs de 2019 à 2026



	0 €	1 000 000 €	2 000 000 €	3 000 000 €	4 000 000 €	5 000 000 €	6 000 000 €	7 000 000 €	8 000 000 €	9 000 000 €
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		
002 - Résultat reporté de fonctionnement	1 817 497,34 €	1 927 541,44 €	1 053 223,30 €	1 086 168,02 €	823 234,34 €	851 838,36 €	1 055 170,26 €	1 481 984,60 €		
013 - Atténuation de charges	213 421,99 €	175 000,00 €	134 000,00 €	151 650,00 €	80 000,00 €	56 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €		
70 - Produits de services, du domaine	278 800,00 €	301 940,75 €	317 935,00 €	425 850,00 €	348 200,00 €	380 050,00 €	348 897,00 €	396 900,00 €		
73 - Impôts et taxes	4 287 102,00 €	4 433 137,00 €	4 438 322,00 €	4 257 000,00 €	5 073 484,00 €	5 087 500,00 €	5 389 347,65 €	5 414 084,25 €		
74 - Dotations, subventions, participations	903 614,00 €	918 009,00 €	922 744,00 €	1 107 085,00 €	1 095 747,00 €	1 166 732,01 €	1 077 918,00 €	1 265 760,06 €		
75 - Autres produits de gestion courante	81 082,77 €	52 634,00 €	52 288,00 €	56 032,00 €	61 166,00 €	105 910,00 €	103 850,00 €	103 670,00 €		
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	20,00 €	10,00 €	20,00 €	30,00 €	30,00 €		
77 - Produits exceptionnels	3 040,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	20 000,00 €	80,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections/777 reprise des amortis et prov	41 573,49 €	135 669,21 €	106 253,84 €	93 128,01 €	20 342,71 €	28 509,61 €	26 447,68 €	33 695,67 €		
<b>TOTAL</b>	<b>7 626 131,59 €</b>	<b>7 944 931,40 €</b>	<b>7 025 766,14 €</b>	<b>7 196 933,03 €</b>	<b>7 502 264,05 €</b>	<b>7 677 059,98 €</b>	<b>8 022 160,59 €</b>	<b>8 716 624,58 €</b>		

## Excédents de fonctionnement cumulés 2017 à 2026



Le graphique ci-dessus met en évidence que le résultat reporté au 002 en 2026 (réserves en fonctionnement) atteint les niveaux d'avant 2020, ce qui constitue un indicateur de bonne gestion malgré les crises successives de ces dernières années.

### ZOOM sur la fiscalité :

Depuis 2020, les collectivités locales subissent d'importantes turbulences ayant des impacts budgétaires significatifs. Ce fut le cas avec la crise du COVID, avec le placement en carence SRU de notre Commune et à présent avec la crise inflationniste et une situation économique et sociale particulièrement instable. Toutefois, la Commune de Courthézon fait preuve de résilience grâce à une excellente santé financière et une gestion rigoureuse des deniers publics. Le plan de résilience 2023-2026 mis en œuvre dès septembre 2022 transforme le fonctionnement même de notre collectivité pour renforcer notre service public tout en rationalisant son fonctionnement. **Nous sommes en train de construire la collectivité de demain. Nous devons anticiper les coûts de fonctionnement que nos équipements vieillissants vont générer.**

Ainsi, **la fiscalité ne devrait subir encore aucune augmentation en 2026** afin de préserver le pouvoir d'achat de nos habitants et de pas aggraver l'instabilité actuelle, tout en continuant à investir pour Courthézon.

Le tableau ci-dessous illustre le maintien des taux de fiscalités depuis 2018 et sera proposé tel qu'évoqué précédemment comme constant pour le cadre de vie.

Taux par type de taxe	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe d'Habitation	12,05%	12,05%	12,05%	Compensée	Compensée	Compensée	Compensée	Compensée	Compensée
Taxe Foncière Propriétés Bâties	27,40%	27,40%	27,40%	42,53% *	42,53%	42,53%	42,53%	42,53%	42,53%
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%	84,40%

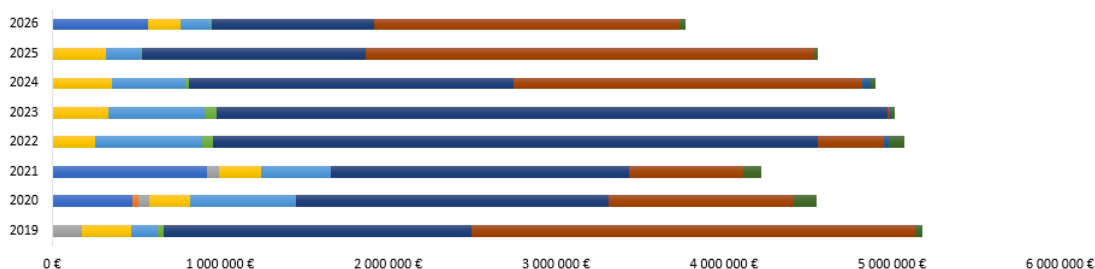
\* Augmentation du taux en 2020 provenant du transfert de taux sur les Communes ( +15,13%)

Si la fiscalité ne subira aucune augmentation en 2026, il est toutefois envisageable qu'un travail portant sur la revalorisation de certains tarifs communaux soit conduit cette année.

## VIII.2. Une Commune qui continue d'investir massivement.

### Les dépenses d'investissement :

#### Dépenses Investissement Budgets Primitif 2019 à 2026



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
001 - Solde d'exécution négatif reporté	- €	480 814,98 €	923 813,54 €	- €	- €	- €	- €	568 216,59 €
13 - Subventions d'investissement	- €	29 940,00 €	- €	6 500,00 €	- €	- €	- €	- €
10 - Dotations fonds divers	177 695,19 €	66 000,00 €	70 000,00 €	- €	6 911,00 €	- €	2 050,00 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	290 324,43 €	244 115,66 €	247 634,00 €	246 883,29 €	328 939,49 €	359 515,62 €	314 845,43 €	195 238,08 €
20 - Immobilisations incorporelles	163 425,00 €	627 912,45 €	415 713,20 €	639 872,67 €	569 935,49 €	436 180,27 €	209 282,65 €	180 566,72 €
204 - Subventions d'équipement versées	31 200,00 €	460,00 €	5 452,25 €	66 422,60 €	75 190,00 €	18 150,00 €	10 000,00 €	6 238,00 €
21 - immobilisations corporelles	1 835 007,46 €	1 861 159,48 €	1 770 240,37 €	3 598 835,96 €	3 994 383,29 €	1 934 823,90 €	1 333 976,07 €	963 332,82 €
23 - Immobilisations en cours	2 641 822,32 €	1 106 050,55 €	684 981,40 €	390 005,68 €	11 443,36 €	2 070 035,31 €	2 663 249,41 €	1 820 343,91 €
26 - Participations	- €	- €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €
27 - Dépôts et cautionnements	- €	- €	- €	- €	- €	500,00 €	500,00 €	- €
45 - Total des opérations pour compte de tier	- €	- €	- €	33 510,00 €	4 864,00 €	55 856,88 €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 573,49 €	135 669,21 €	106 253,84 €	93 128,01 €	20 342,71 €	28 509,61 €	26 447,68 €	33 695,67 €
041 - Opérations patrimoniales	153 625,96 €	- €	- €	- €	- €	620 630,00 €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>5 334 673,85 €</b>	<b>4 552 122,33 €</b>	<b>4 224 088,60 €</b>	<b>5 076 158,21 €</b>	<b>5 013 009,34 €</b>	<b>5 525 201,59 €</b>	<b>4 560 351,24 €</b>	<b>3 767 631,79 €</b>

En 2026, l'investissement portera essentiellement sur :

D'abord la finalisation des **travaux de sécurisation de l'Ecole Val Seille** : les travaux ont été entrepris pour des questions de sécurité et d'entretien de notre patrimoine public. Ce sont près de **1 300 000 euros** qui ont été investis sur le sujet et la clôture des dernières facturations sera supportée par le budget 2026.

Ensuite, comme rappelé de manière constante par Monsieur le Maire, l'enjeu de la santé est de taille et les collectivités locales doivent prendre leur responsabilité. Un grand chantier a été ainsi lancé par l'Autorité Territoriale et la Majorité Municipale pour construire l'avenir de notre Commune. Sans médecin une Commune se meurt : nous devons assurer l'attractivité de Courthézon. Après avoir réuni et travaillé avec l'ensemble des professionnels de Santé du Territoire, et après avoir pris acte du jugement du Tribunal administratif qui a validé l'ensemble du projet, tout en demandant une clarification administrative sur la destination de la maison de santé. Ceci a été pris en considération et **la Maison de Santé** a obtenu son nouveau permis de construire.

Avec un budget de **1 970 200 € (voir projet d'AP mis à jour page 31)**, le projet est entré en phase de construction en 2025, et se poursuit en 2026, permettant ainsi de proposer une offre de santé plus importante et plus diversifiée.

Enfin, dans le cadre du programme de création de 200 gendarmeries en France souhaité par le Président de la République, Courthézon a été retenue pour accueillir une nouvelle brigade sur notre territoire. C'est au niveau de la Barrade qu'elle sera implantée. Le projet étant porté par GDH, ce n'est pas une dépense qui sera dans l'immédiat portée, mais plutôt une recette puisque la Commune cèdera du foncier à cet opérateur qui sera chargé de la réalisation du projet. Cette nouvelle Brigade devrait être opérationnelle pour 2028. La cession des terrains générera une recette pour la commune. Dans l'attente, la commune investira pour l'amélioration de l'espace de Gaulle afin d'accueillir en location la brigade provisoire.

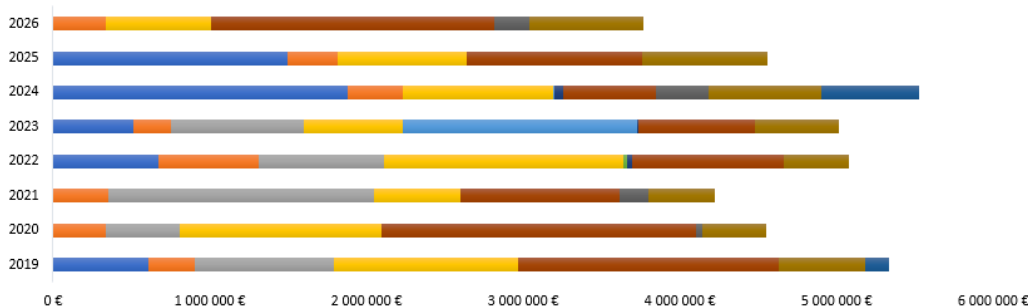
Bien sûr, la majorité municipale poursuivra son travail sur **l'attractivité avec les équipements liés au cadre de vie comme les abris bus et la vie commerçante.**

**Le patrimoine**, si cher à tous ne sera pas délaissé avec la poursuite des études et la poursuite de la préservation du patrimoine en vue de la réfection de la salle du conseil municipal et de la verrière mais aussi une amorce d'études pour le presbytère, propriété communale.

En 2026 nous parlerons également sport avec le projet de parcours de santé et les évènements phares de la commune.

### Les recettes d'investissement :

#### Recettes d'Investissement Budgets Primitifs de 2019 à 2026



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
001 - Solde d'exécution positif reporté	606 550,11 €	- €	- €	670 082,33 €	514 387,85 €	1 875 866,73 €	1 493 524,65 €	
10 - Dotations, fonds divers	295 000,00 €	332 216,00 €	350 000,00 €	639 350,00 €	235 000,00 €	357 000,00 €	320 679,93 €	339 201,22 €
1068 - Affectation du résultat	893 870,62 €	474 568,85 €	1 700 000,00 €	800 000,00 €	849 182,89 €	- €	- €	
13 - Subventions d'investissement	1 173 899,58 €	1 289 631,45 €	548 884,11 €	1 531 743,78 €	630 469,99 €	958 841,93 €	825 278,78 €	671 787,41 €
16 - Emprunts et dettes similaires/cautions	- €	- €	- €	- €	1 500 000,00 €	3 500,00 €	2 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €	20 000,00 €	- €	- €	- €	
45 - Travaux pour compte de tiers	- €	- €	- €	33 510,00 €	4 864,00 €	55 856,88 €	- €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 663 470,71 €	2 005 607,27 €	1 011 903,56 €	969 168,02 €	743 847,83 €	594 178,34 €	1 118 867,88 €	1 807 490,94 €
024 - Produits des cessions	- €	39 895,00 €	185 855,00 €	- €	- €	335 000,00 €	- €	218 800,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	548 256,87 €	410 206,76 €	427 446,53 €	412 313,07 €	535 256,94 €	724 327,71 €	800 000,00 €	730 352,22 €
041 - Opérations patrimoniales	153 625,96 €	- €	- €	- €	- €	620 630,00 €	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>5 334 673,85 €</b>	<b>4 552 125,33 €</b>	<b>4 224 089,20 €</b>	<b>5 076 167,20 €</b>	<b>5 013 009,50 €</b>	<b>5 525 201,59 €</b>	<b>4 560 351,24 €</b>	<b>3 767 631,79 €</b>

En 2026, malgré la hausse des dépenses de fonctionnement, **la Commune entend jouir d'un excédent de fonctionnement qui soutient la politique ambitieuse d'investissement. Le plan de résilience prendra ainsi tout son sens : la maîtrise du fonctionnement assure la pérennité des investissements nécessaires à notre Commune.**

L'exercice budgétaire, commencera en section de fonctionnement, comme en 2025 avec un **solde d'exécution reporté positif de 1 481 984.60 €** contrairement à plusieurs exercices précédents (2018 / 2020 / 2021).

Par ailleurs, les liens tissés avec nos partenaires institutionnels, tant étatique que régional ou départemental permettent également de disposer d'un puissant soutien financier. Bien que les subventions ne soient pas toutes inscrites au budget primitif, car seules les notifiées peuvent l'être, nous savons pouvoir escompter sur un excellent soutien encore en 2026. Il est toutefois important de rappeler que, comme toutes les collectivités, nos partenaires, qu'ils soient départementaux ou régionaux, souffrent également budgétairement et pourraient, dans les années à venir, réduire leur voilure de soutien.

### VIII.3. 2026 : une année dans la lignée de 2025, marquée par des engagements forts.

2026 est une année qui s'annonce encore plus complexe que les précédentes pour l'ensemble des collectivités, des institutions, des entreprises et des ménages.

La Commune de Courthézon, par sa santé financière historique et consolidée depuis 2020, par sa transformation opérée depuis 4 ans, ainsi que par le plan de résilience 2023-2026 démarré en septembre 2022, est résiliente et présente toutes les capacités d'absorption de cette crise conjoncturelle. Si Courthézon résiste, elle n'est toutefois pas épargnée et doit opérer des choix pour ne pas subir les contraintes et anticiper l'avenir.

La construction budgétaire 2026 s'est appuyée sur un principe absolu de rationalisation des dépenses de fonctionnement dans tous les services et dans toutes les délégations tout en maintenant à la fois une qualité du service rendu au public et les projets d'investissements nécessaires à la vie d'une Commune.

Parce que chaque euro compte. Parce que l'enjeu aujourd'hui est la préservation des services publics. Les collectivités doivent donc être au rendez-vous. Nous serons au rendez-vous. Nous maintiendrons les services publics de proximité dans leur intégralité.

Parce que nous sommes le dernier mètre, ce dernier lien, ce guichet unique si cher à tous.

Ainsi, la Ville de Courthézon poursuivra sa mutation, et maintiendra ses missions régaliennes sans projection de recours à l'augmentation des impôts sur l'exercice à venir.

Des incertitudes persistent pour cet exercice budgétaire, et d'autres ont été levées, notamment sur la hausse des cotisations CNRACL. C'est une hausse de 12% qu'il faudra provisionner sur les budgets à venir, dont 3% en 2026.

Par ailleurs, tel qu'évoqué précédemment, l'explosion des coûts de fonctionnement frappant également nos partenaires institutionnels comme la Région ou le Département, le maintien des dispositifs de subventions semble connaître une amorce de révision à travers les premiers budgets 2026 qui sont présentés.

Enfin, les turbulences sur les marchés financiers et bancaires pourraient venir perturber le bon déroulement budgétaire de cette année. Aussi, un suivi budgétaire rigoureux qui s'est instauré avec chaque chef de service va se poursuivre et se renforcer en 2026. Des décisions modificatives ne sont pas à exclure cette année afin de pouvoir ajuster la prévision budgétaire à la réalité.

Ainsi, avec cette maîtrise optimale du fonctionnement dans un contexte instable et notre rigueur de gestion, nous allons poursuivre les grands investissements attendus pour notre Commune.

Parce que nous avons besoin de voir notre ville vivre, bouger, rayonner.